



Législature 2024-2028

Procès-verbal n° 6

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 30 juin 2025 à 18h30

Aula du collège de La Fontenelle à Cernier

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	4
1.1.	Rappel de l'ordre du jour.....	4
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025	4
3.	Communications de la présidence	4
4.	Rapport d'activités des commissions et des délégations.....	5
5.	Nomination du bureau	5
6.	Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de Mme Clarence Chollet, démissionnaire	7
7.	Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire en remplacement de Mme Clarence Chollet, démissionnaire	7
8.	Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de Mme Geneviève Lovis-Saillant, démissionnaire	7
9.	Nomination d'un membre au Syndicat intercommunal STEP de la Saunerie Colombier en remplacement de Mme Geneviève Lovis-Saillant, démissionnaire	8
10.	Nomination d'un membre à la Commission consultative en matière d'accueil extrafamilial en remplacement de M. Yves Pessina, démissionnaire	8
11.	Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de M. Romain Douard, démissionnaire.....	8
12.	Comptes et gestion 2024.....	8
13.	Demande de dotation supplémentaire en personnel pour les services des travaux publics et des écoles	18
14.	Demande d'un crédit d'étude de CHF 110'000 en vue de l'agrandissement du collège de Dombresson	21
15.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour l'assainissement de différents passages piétons à Val-de-Ruz	29
16.	Réponse au postulat PO24.001 « Accueil des enfants »	34
17.	Motions et proposition.....	37



17.1.	Motion M25.001 - Pour une nouvelle tarification de l'eau.....	37
18.	Résolutions, interpellations et questions.....	43
18.1.	RE25.001 - Résolution interpartis sur l'appel au Conseil fédéral au sujet de la situation entre la Palestine et Israël.....	43
18.2.	Interpellation I25.001 - Que s'est-il passé avec les études surveillées dans les collèges ?	48
18.3.	Interpellation I25.002 - Biodiversité : un concept à géométrie variable ?.....	50
18.4.	Interpellation I25.003 - Un crédit pour six cibles, une directive pour treize : qui dit mieux ?	52
18.5.	Interpellation I24.004 - Huit mois d'attente – Où en est l'initiative « Pour l'introduction de la gratuité des infrastructures communales (salles et terrains) pour les juniors/jeunes des associations locales (4 à 20 ans révolus) » ?	53
18.6.	Question Q25.005 - Amende d'ordre lors de la fête de lutte à la Vue des Alpes	54
18.7.	Question Q25.006 - Fauche des bords de chemins forestiers : une nécessité ?.....	55
19.	Communications du Conseil communal.....	56



M. Romain Douard (Les Vert·e·s) (ci-après, « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

« J'aimerais juste vous adresser quelques mots parce qu'il y a quelques jours, j'ai été invité par la communauté bosniaque à leur adresser un petit mot au nom des Autorités communales à l'occasion de la commémoration des 30 ans du massacre de Srebrenica, au cours duquel plus de 8000 civils ont été tués, comme l'a confirmé, depuis, le Tribunal pénal international de l'ex-Yougoslavie.

Cette cérémonie, qui s'est déroulée à Val-de-Ruz, mais qui regroupait un public venant de toute la Suisse romande, était empreinte de beaucoup d'émotion. Et, elle m'a rappelé que nous ne pouvons rester indifférents à de tels agissements. Quel qu'en soit le théâtre, quels qu'en soient les motivations politiques, quel qu'en soit la distance qui nous sépare. Nous avons à Val-de-Ruz, la chance de vivre en paix et mon souhait que chacune et chacun d'entre nous ayons une pensée pour toutes les personnes qui vivent aujourd'hui dans un climat de guerre et qui, pour la plupart, subissent un destin qu'elles n'ont pas choisie.

Beaucoup plus près de nous, c'est le dérèglement climatique qui brisent des vies. Nous sommes d'ailleurs bien placés pour le savoir puisque Val-de-Ruz subissait des inondations dévastatrices il y a à peine plus de 6 ans. Et aujourd'hui c'est Brienz et Blatten, pour ne citer que les cas les plus marquants et les plus récents, que des vies sont bouleversées en raison de catastrophes naturelles. Aujourd'hui, nous tentons encore de recoller les plâtres, mais restons trop souvent silencieux où passifs face aux causes des bouleversements qui secouent le monde de plus en plus violemment. Ici à Val-de-Ruz, nous avons la chance de vivre en paix et grâce aux actions de nombreux acteurs, une grande partie des plaies qui s'était ouverte le 21 juin 2019 ont pu être cicatrisées. Ça n'est pas dû au hasard. C'est le résultat d'une culture de dialogue et de solidarité. C'est le résultat du travail de plusieurs générations durant lesquelles notre communauté du Val-de-Ruz a su cultiver les valeurs de vivre ensemble et de cohésion.

Nous avons en Suisse, grâce à notre système politique, des parlements nationaux, cantonaux et communaux qui sont des lieux d'échanges et de discussion dans lesquels nous pouvons exprimer nos opinions où nous nous écoutons où nous partageons nos différences dans un environnement empreint de respect. Alors, à l'issue de cette année de présidence, j'aimerais vous remercier ce soir, de m'avoir accordé votre confiance et surtout vous remercier d'être présents pour débattre et de vous investir dans cette tâche de conseillère ou de conseiller général.

Durant cette année, les discussions ont parfois été vives, mais toujours polies et je souhaite que celles et ceux qui me succéderont sur cette chaise continueront de bénéficier de cette atmosphère de respect qui est pour moi un pilier de notre démocratie et qui constitue, j'en suis persuadé, un rempart aux violences qui bousculent la planète. Je vous remercie encore et j'ouvre cette séance avec quelques minutes de retard. »



1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 39 Amstutz Jonathan, Barblan Magali, Bertschi Sarah, Burren Michel, Callias François, Cases Hélène, Charrière Cédric, Chopard Annie, Chopard Corinne, Cucho Brian, Cucho Claude-Alain, Cuenat Anita, Debrot Laurent, Douard Romain, Ecoutin-Dupuy Hélène, Emourgeon Raphaël, Faivre Brigitte, Geiser Claudine, Lardon Patrick, Masini Christian, Monnard Simon, Moratel David, Moratel Déborah, Oppliger Laurent, Ortega Coline, Pendacheko Rose, Peter Christophe, Petese Julien, Prost Eric, Sandoz Camille, Tanner Yves, Tschopp Victor, Vallat André, Velic Mehdi, Veyra Laurence

Membres excusés : 6 Broggin-Vuillème Christiane, Droxler Thierry, Felber Martine, Frossard Andy, Genghis Gossin, Pessina Yves

Membres suppléés : 4 Comment Nicolas, Filipe Dias, Trachsel Manuela, Waeber Eric

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

1.1. Rappel de l'ordre du jour

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est accepté tacitement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025

Il est demandé d'apporter la correction suivante au point 3 : Mme Geneviève Lovis-Saillant a également démissionné du Syndicat intercommunal STEP de La Saunerie Colombier.

Moyennant correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidence

« La chancellerie me rappelle que six personnes n'ont pas renvoyé le formulaire de registre des liens d'intérêt. Donc je remercie ces six personnes de faire le nécessaire. »

Le président annonce la réception du courrier suivant :

- 08.05.2025 – de Mme Yves Pessina, *démission de la Commission consultative en matière d'accueil extrafamilial* ;
- 21.05.2025 – de M. Romain Douard, *démission de la Commission des aménagements urbains* ;



- 25.06.2025 – du Conseil communal, *classement de la proposition PR24.001*. « Cette dernière a été encore rapidement vue par le bureau du Conseil général, qui est aussi d'avis que la proposition faite par le Conseil communal tient la route. Si quelqu'un devait s'opposer à cette proposition, ce n'est pas maintenant qu'il en sera discuté, mais il faudrait que cette personne s'adresse directement à la chancellerie. »

4. Rapport d'activités des commissions et des délégations

M. Laurent Debrot (Les Vert·e·s).

« Ces rapports sont très intéressants. J'ai une petite remarque à formuler concernant le nom des personnes qui figurent dans ces commissions. Lorsque les membres sont nommés par le Conseil communal, en l'occurrence, qui représente un « lobby », ce serait intéressant de savoir qui ils représentent dans la commission, pour une question de transparence pour les débats. »

Le président précise que c'est un point à reprendre lors du prochain bureau du Conseil général.

M. André Vallat (PS) communique l'information suivante.

« Vous n'avez pas trouvé le rapport de la Commission de gestion et des finances, vous voudrez bien m'en excuser. Il va venir. »

Mme Magali Barblan (PS) remercie l'assemblée de bien vouloir parler distinctement.

5. Nomination du bureau

Présidence

M. Christian Masini (PLR) présente Mme Claudine Geiser (PLR).

Mme Claudine Geiser (PLR) est nommée tacitement par acclamation.

Vice-présidence

M. André Vallat (PS) propose M. Patrick Lardon (PS).

M. Patrick Lardon (PS) est nommé tacitement par acclamation.

Secrétaire

Mme Corinne Chopard (UDC) propose M. Yves Tanner (UDC).

M. Yves Tanner (UDC) est nommé tacitement par acclamation.

Secrétaire adjoint·e

M. Laurent Oppliger (Les Vert·e·s) propose Mme Coline Ortega (Les Vert·e·s).



Mme Coline Ortega (Les Vert·e·s) est nommée tacitement par acclamation.

Questeurs

M. André Vallat (PS) propose M. Simon Monnard (PVL).

M. Simon Monnard (PVL) est nommé tacitement par acclamation.

M. Christian Masini (PLR) présente Mme Brigitte Faivre (PLR)

Mme Brigitte Faivre (PLR) est nommée tacitement par acclamation.

M. Romain Douard (Les Vert·e·s) adresse quelques mots avant de céder la présidence à Mme Claudine Geiser (PLR).

« Voilà Claudine, bienvenue. Je sais que tu devras t'occuper de toute cette équipe, mais voilà, mon expérience a été très bonne et j'espère qu'elle sera aussi bonne pour toi. Pour que tu puisses t'informer un petit peu sur ce qu'est la Suisse et bien voilà quelques images un peu décoiffantes et décoiffées qui présentent nos montagnes. Et comme on est dans les montagnes, j'ai trouvé que c'était à propos. Merci et bonne suite. »

Mme Claudine Geiser (PLR) remercie M. Romain Douard et à son tour adresse quelques mots.

« Cher Romain, te voici arrivé au terme de ton année de présidence et c'est un véritable honneur pour moi de te succéder au perchoir. Je m'efforcerai de guider les débats avec sérieux, humilité et respect des institutions, tout comme tu as su le faire.

Un petit clin d'œil à l'histoire : une succession Geiser -Douard, ce n'est pas une première. Mon fils Raphaël a en effet pris la relève de ta fille Chloé en 2021. Un passage de témoins qui s'est fait dans un contexte bien plus délicat qu'aujourd'hui, en pleine période de restrictions sanitaires. Ces deux présidences consécutives ont véritablement apporté un souffle de jeunesse et de fraîcheur à notre Législatif. Pour la fraîcheur de ce soir, en revanche, nous n'en sommes pas entièrement responsables.

Avant que tu rejoignes les rangs, je tiens à te remercier sincèrement pour ton travail et ton engagement au cour de l'année écoulée. Et comme le veut la tradition, je suis ravie de te remettre ce panier garni avec quelques produits du terroir. Il me tient d'ailleurs à rappeler que les producteurs vaudruziens fabriquent d'excellents produits. Merci Romain, je t'invite à présent à rejoindre tes collègues du Conseil général. »

Mme Claudine Geiser (PLR) (ci-après « la présidente »), s'adresse à l'assemblée.

« Chères et chers membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'administration, Messieurs les représentants de la presse, cher public. Quel honneur, je tiens à vous remercier très sincèrement de la confiance que vous m'accordez en me confiant le rôle de première citoyenne de Val-de-Ruz. Je suis d'autant plus touchée que c'est dans cette même salle, alors que j'étais élève à La Fontenelle que je m'éclatais aux ACCOS au théâtre.



On m'avait confié le rôle de Napoléon, et j'avais fait une entrée remarquée : j'étais arrivée sur cette scène en chevauchant fièrement en tricycle !

Rassurez-vous, je n'ai rien à voir avec ce personnage à l'esprit conquérant et à l'ambition démesurée. En revanche, j'ai toujours aimé m'engager à y apporter ma pierre à l'édifice. C'est avec cette même volonté de participer activement à la vie de notre communauté qui m'anime encore aujourd'hui.

Face à un contexte géopolitique préoccupant, des crises successives, des enjeux qui se complexifient, mais aussi les réseaux sociaux, notre engagement en tant que milicien est mis à rude épreuve et en décourage bon nombre d'entre nous. Pour faire avancer les projets qui nous tiennent à cœur et répondre aux importants défis de Val-de-Ruz, la mobilisation de chacun de nous est nécessaire.

Ces circonstances nous obligent à renouer avec la raison d'être de notre engagement et de nos compétences en veillant à servir au mieux les intérêts de notre collectivité. Il est essentiel de préserver le dialogue, d'éviter la polarisation et de privilégier la nuance. Ce sont des éléments indispensables à la bonne gouvernance de notre commune.

Je suis prête à relever les défis de cette présidence avec enthousiasme et un profond respect pour le travail de chacun. »

6. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de Mme Clarence Chollet, démissionnaire

M. Laurent Oppliger (Les Vert·e·s), au nom du groupe Verts-Vert'libéral, propose M. Romain Douard (Les Vert·e·s).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Romain Douard (Les Vert·e·s) est nommé tacitement par acclamation.

7. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire en remplacement de Mme Clarence Chollet, démissionnaire

M. Romain Douard (Les Vert·e·s), au nom du groupe Verts-Vert'libéral, propose M. Yves Pessina (Les Vert·e·s).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Yves Pessina (Les Vert·e·s) est nommé tacitement par acclamation.

8. Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de Mme Geneviève Lovis-Saillant, démissionnaire

M. Romain Douard (Les Vert·e·s), au nom du groupe Verts-Vert'libéral, propose M. Raphaël Lehmann (Les Vert·e·s).



Aucune autre proposition n'étant émise, M. Raphaël Lehmann (Les Vert·e·s) est nommé tacitement par acclamation.

9. Nomination d'un membre au Syndicat intercommunal STEP de la Saunerie Colombier en remplacement de Mme Geneviève Lovis-Saillant, démissionnaire

M. Romain Douard (Les Vert·e·s), au nom du groupe Verts-Vert'libéral, propose M. Nicolas Comment (Les Vert·e·s)

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Nicolas Comment (Les Vert·e·s) est nommé tacitement par acclamation.

10. Nomination d'un membre à la Commission consultative en matière d'accueil extrafamilial en remplacement de M. Yves Pessina, démissionnaire

M. Romain Douard (Les Vert·e·s), au nom du groupe Verts-Vert'libéral, propose M. Victor Tschopp (Les Vert·e·s).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Victor Tschopp (Les Vert·e·s) est nommé tacitement par acclamation.

11. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de M. Romain Douard, démissionnaire

M. Romain Douard (Les Vert·e·s), au nom du groupe Verts-Vert'libéral, présente M. Victor Tschopp (Les Vert·e·s).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Victor Tschopp (Les Vert·e·s) est nommé tacitement par acclamation.

12. Comptes et gestion 2024

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Le 3 octobre 2024, la commission de gestion et des finances a validé la désignation, par le Conseil communal, de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux pour 2024 à 2026. C'est donc la première fois que cet organe de révision fait le contrôle de ses comptes. Le 12 mai 2024, ce nouvel organe recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Le 3 juin 2025 au début de ce mois, les comptes 2024 ont été soumis à la Commission de gestion et des finances et ils peuvent se résumer de la manière suivante. Un bénéfice net de CHF 1.91 million est annoncé.



Le résultat est nettement supérieur à la prévision budgétaire qui avait été annoncé comme équilibré, c'est à dire proche de ce qui avait été annoncé au budget d'environ CHF 90.86 millions, donc CHF 1.1 million de plus qu'annoncé. Ce bénéfice est aussi supérieur d'un peu d'un peu d'un demi million à ceux des exercices 2022 et 2023.

Ce bon résultat inattendu s'explique principalement par une augmentation des revenus fiscaux de CHF 2.4 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Il faut dire que c'est le canton qui s'occupe des prévisions sur les revenus fiscaux, et que l'on ne peut pas dire que c'est la commune qui les a sous-estimés.

Du côté des charges, des augmentations substantielles jugées comme nécessaires ont été effectuées dans le domaine de l'accueil des enfants., ainsi que les augmentations de charges dans l'enseignement. En effet, des difficultés se sont présentées au sein de l'enseignement. Celle-ci était en partie due à des changements organisationnels, et c'était le même cas dans les autres communes neuchâteloises. Ceci nous a été bien expliqué par les conseillers communaux.

Ces changements d'organisation ont suscité une augmentation de l'abstentionnisme qui n'a pas passé inaperçu et la réaction de la commune a été d'augmenter certaines charges à des endroits ciblés. Et, elle a pu constater, dit-elle, en effet de baisse de cette abstentionnisme après avoir amené les corrections nécessaires.

Concernant les investissements, la Commission aimerait relever que la proportion de réalisation des investissements par rapport à ceux qui étaient budgétés est de 71%. La commission salue ce résultat qui représente une amélioration par rapport aux 60% des comptes 2023.

Maintenant en regardant vers l'avenir, la commission est consciente de la nécessité de maintenir des investissements importants, en particulier pour l'approvisionnement en eau, son traitement, et pour les énergies, mais aussi dans la réalisation du projet de l'hôtel de La Vue-des-Alpes et dans la réfection de la piscine. Elle est aussi avertie de la nécessité de l'augmentation de certaines charges, en particulier celles liées au personnel communal. Celles-ci ont effectivement été soumises à la CGF durant l'année en cours.

Et tout ceci, c'est sans oublier que les incertitudes sur la situation de la politique mondiale risquent d'impacter durement l'économie neuchâteloises, et que cela a déjà commencé.

La commission de gestion et des finances vous recommande à l'unanimité des membres présents à leur dernière séance d'accepter les comptes 2024 »

M. Jonathan Amstutz (PLR) donne lecture de la position du groupe PLR.

« Malgré un budget prévisionnel très légèrement bénéficiaire, les comptes communaux bouclent l'année 2024 sur un bénéfice confortable de CHF 1.91 million. C'est très positif. Malgré cela, si l'on observe les comptes plus en détail, tout n'est pas rose.



Mais voyons d'abord les points positifs, nos concitoyens ainsi que les personnes morales de la commune et du canton pour une petite part on fait le job au sens propre comme au sens figuré, puisque cet excellent travail se traduit par des superbes rentrées fiscales qui sont supérieures CHF 2.4 millions au budget.

Autre point positif, les investissements réalisés en 2024 sont conséquents. Ils se traduisent par une importante augmentation de la valeur du patrimoine administratif et du patrimoine financier de la commune au bilan.

Les points négatifs maintenant. Les comptes 2024 laissent entrevoir des charges de personnel en forte augmentation avec un dépassement du budget de plus de CHF 1.4 million.

En résumé, dans son ensemble, la Commune a vu croître ses effectifs de 24 EPT en 2024. À comparer à l'augmentation des 12 habitants au cours de l'année 2024, cela correspond à 2 EPT par nouvel habitant. C'est trop, même si on doit faire face à des effets de seuil, c'est beaucoup. 14 EPT supplémentaires rien qu'au niveau des enseignants alors que les statistiques démontrent une diminution de 57 élèves en 2024. Où est le problème ? La question est posée au Conseil communal.

Autre problématique, certes actuelle pour de nombreuses communes, les revenus d'exploitation sont largement inférieurs aux coûts d'exploitation. Heureusement, nos anciens ont toujours investi et nous laissent un patrimoine immobilier important qui génère des revenus intéressants pour compenser le déficit d'exploitation. À ce titre, le groupe PLR regrette le report de certains investissements, notamment celui concernant la transformation et la rénovation de l'immeuble Épervier 4, qui permettrait d'améliorer autant les revenus du patrimoine financier pour ce qui est des locations, que les disponibilités ou l'optimisation des locaux pour les Autorités communales.

En conclusion, à l'image de la météo du jour, le vent pourrait tourner en 2025, situations économiques difficiles, entreprises en difficulté, précarité en augmentation et engagement de personnels très importants, ainsi que les surcoûts qui pourraient être générés dans les investissements pourraient faire basculer les comptes 2025 dans le rouge. Le groupe PLR appelle donc votre Autorité à la prudence et la retenue dans l'approbation de projets en tout genre générant des dépenses non indispensables et encourage par contre le Conseil communal à mettre en œuvre tout ce qui est dans leur possibilité pour terminer et faire avancer les investissements planifiés et approuvés par le Conseil général.

En conclusion encore, le PLR veut remercier le personnel de la commune ainsi que le Conseil communal pour la qualité des rapports établis, ainsi que les réponses à nos nombreuses questions dans les commissions ou à l'intérieur des groupes. Le PLR devrait ainsi accepter les comptes 2024 à l'unanimité, tout en appelant à la prudence et la retenue pour les années futures. »

Mme Magali Barblan (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a étudié attentivement le rapport sur la gestion et les comptes. Je ne répéterai pas ce qui a déjà été dit, je vous transmets que nous nous réjouissons en particulier du progrès dans plusieurs dossiers, tel celui de l'école, du parascolaire ou des infrastructures.



Nous saluons le taux d'investissement de 70 % que la Commune a réussi à atteindre et nous sommes heureux de constater que les nouveaux EPT pour l'école et le parascolaire, qui bien sûr coûte, mais ont aussi réussi à diminuer la pression et permis de diminuer l'absentéisme des enseignants. Le groupe socialiste acceptera donc ce rapport avec plaisir. »

M. Romain Douard (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Un bénéfice pour l'exercice 2024 ne peut que nous réjouir, d'autant que l'endettement de notre commune est maîtrisé et affiche même une légère baisse. Mais peut-on pour autant pavoiser ? On le souhaiterait, mais il convient tout de même de rester prudent. Tout d'abord, ce bénéfice de CHF 1.9 million ne représente que 2% du budget de fonctionnement. Pour rappel, en 2019, dernière année avant le COVID, le déficit représentait 3,7% du budget de fonctionnement. Nous marchons donc sur une corde raide et comme ça a été dit une évolution négative de la conjoncture telle que nous la connaissons depuis quelques mois peut rapidement péjorer les revenus fiscaux, accroître les coûts de l'aide sociale et transformer ainsi le bénéfice en déficit. Une décision politique peut aussi avoir des incidences directes sur les résultats fiscaux. Si la population décidait de réduire de 10% nos rentrées fiscales, comme certains le souhaitent, ce sont CHF 4.1 millions de revenus qui nous manqueraient et les comptes afficheraient alors un déficit de CHF 2.2 millions.

Au niveau des différentes rubriques, nous devons malheureusement à nouveau constater que les absences chez les enseignants sont en augmentation, est-ce le signe que les conditions de la profession sont de plus en plus difficiles ? Les absences semblent aussi être en augmentation parmi les personnels administratifs et techniques, doit-on s'en inquiéter ?

Dans le domaine de l'eau, les résultats financiers montrent que le financement des installations et des réseaux de distribution pourrait, compte tenu des investissements encore nécessaires, devenir un réel problème et constituer une charge de plus en plus lourde pour les ménages les plus précaires. Ce point préoccupe notre groupe et nous espérons que des solutions tenant compte de l'aspect social et environnemental du coût de l'eau seront trouvées.

Toujours dans le domaine de l'eau, le rapport de Viteos continue, comme c'est le cas depuis plusieurs années, de faire état de sources polluées par des pesticides et des nitrates. Nous encourageons donc le Conseil communal à favoriser et promouvoir les exploitations bio dans la limite de ses compétences.

Au niveau de la consommation d'énergie des bâtiments et des services communaux., des bilans financiers nous sont fournis. Question au Conseil communal : serait-il possible à l'avenir de nous fournir également le bilan de la consommation d'énergie ?

Enfin, au chapitre financier, nous notons une augmentation des intérêts moratoires sur les factures fiscales ainsi qu'une augmentation des actes de défaut de biens, remises et non-valeurs. Faut-il y voir une précarisation de la population ou s'agit-il d'un autre phénomène ? Cette question n'est pas triviale et mériterait peut-être d'être approfondie.



Au chapitre des investissements, nous relevons avec satisfaction l'augmentation du ratio entre investissements prévus et investissements réalisés, comme cela a déjà été mentionné, tout en regrettant que certains investissements ne puissent être menés à bien aussi rapidement que prévu en raison d'un manque de ressources au niveau de l'administration.

Pour terminer, nous souhaitons relever la qualité des documents et des informations fournis par l'administration et le Conseil communal. Nous souhaitons aussi relever la qualité du travail fourni en termes de gestion de projet et budget, comme le montre l'annexe 13.

Notre groupe remercie toutes les personnes qui contribuent jour après jour à assurer la bonne marche de la commune, dans le respect d'une gestion financière rigoureuse. Nous validerons les comptes tels que présentés. »

Mme Manuela Trachsel (UDC) communique la position du groupe UDC.

« Tout d'abord un grand merci au service de la commune et à l'Exécutif pour le travail fourni et pour la qualité des documents remis, c'est clair, bien présenté et ça facilite notre rôle ici ce soir.

En parcourant les comptes, on relève plusieurs éléments importants, pas forcément financiers, mais d'abord sur le plan démographique, on constate que notre commune attire un peu moins, que les naissances diminuent et que les départs restent constants. Ce sont des signes qu'il faut suivre de près. Cela touche directement notre dynamisme local, notre fiscalité et notre vie collective.

Dans les mêmes temps, les charges sociales augmentent et la commune prévoit d'investir dans les infrastructures scolaires et parascolaires. Ça montre de l'anticipation, c'est positif, mais on doit aussi être attentifs à l'équilibre. Il faut éviter de créer une impression que certains sont trop confortablement installés, pendant que d'autres, ceux qui travaillent dur, peuvent avoir le sentiment de porter l'ensemble. C'est un point d'équité important et c'est une préoccupation légitime de nos contribuables.

Autre sujet, le personnel communal. Nous avons relevé la présence de frontaliers parmi les employés. Pour nous, il reste préférable que les postes communaux soient prioritairement occupés par des personnes domiciliées dans la commune de manière permanente. On aimerait donc savoir de quels postes il s'agit et pourquoi le recrutement local n'a pas suffi dans ces cas-là.

Même question sur les chômeurs pris en charge via certaines prestations, nous aimerions savoir quels sont leurs profils et s'agit-il de personnes en reconversion ou de cas sociaux plus lourd ? Ce sont des informations utiles pour mieux comprendre les enjeux et adapter les politiques publiques.

Nous avons aussi noté une hausse d'un peu plus de CHF 500'000 des honoraires de conseillers externes. C'est un montant non négligeable. Nous aimerions savoir sur quels projets ces personnes ont travaillé, et si cette expertise ne pouvait pas être trouvée en interne. Nous avons aussi relevé, ce sont des petits montants, mais CHF 54'000 quand même, c'est non négligeable, de créances abandonnées et nous aimerions savoir un petit peu de quoi il s'agit, pourquoi elles ont été abandonnées, est ce que ce sont des factures impayées de particuliers ou des entreprises ou autre chose ?



Voilà, pour terminer sur une note beaucoup plus légère, les derniers hivers ont été peu enneigés. On l'a vu dans les comptes, ça a permis de faire une petite économie et Noël sans neige perd un peu de sa magie. Serait-il possible d'envisager une mise en valeur décorative de notre belle région pour les fêtes de fin d'année ? Quelque chose de créatif, chaleureux et pourquoi pas participatif ? Notre groupe propose d'accepter les comptes à l'unanimité. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Merci de votre lecture attentive et de vos réactions sur les comptes 2024. Merci aussi de vos mots pour le personnel et les services qui préparent le travail et les informations. Nous avons entendu un certain nombre de questions, je vais essayer d'y répondre dans la mesure du possible. Je n'ai pas forcément tous les détails, j'y viendrai peut-être dans l'ordre ou les éléments ont été amenés.

Alors c'est vrai que nous avons des charges de personnel qui sont en augmentation en 2024. C'est aussi relevé du point de vue scolaire. Il y a peut-être un tout petit élément technique, c'est que les cas de maladies nous donnent des dépenses supplémentaires dans les salaires puisqu'on paye les remplaçantes et les remplaçants. Par contre, les remboursements des assurances n'apparaissent pas dans la même ligne comptable, donc on ne voit pas forcément les remboursements des assurances qui nous ont été faits. Néanmoins, là où vous avez parfaitement raison, c'est un signe d'augmentation en 2024 de l'absentéisme, des absences pour maladie essentiellement, que ça soit sur l'école, que ça soit sur le personnel administratif et technique.

Alors pour l'école, il faut bien dire que malheureusement, la marge de manœuvre de la commune dans la gestion des enseignants est extrêmement limitée. Nous gérons notre école, mais plus au niveau des bâtiments, de l'appareil administratif, des bibliothèques et de ces services là, mais pas au niveau de l'enseignement qui est directement piloté par le service de l'enseignement obligatoire donc par le canton. Et là nous devons constater la situation. Par contre, du point de vue de notre personnel administratif et technique, nous avons fait ce constat, nous avons aussi pris des mesures, que ce soit par une réorganisation des services pour les rendre un peu plus rationnel que ce qu'ils étaient suite aux législatures précédentes, et puis la situation d'organisation qui s'était donnée avec la nouvelle répartition des dicastères d'un côté, mais aussi et là, c'est vrai que nous entrons dans une tension, dans une contradiction à certains endroits par un renforcement des équipes, ça veut dire du personnel supplémentaire pour décharger le travail sous tension qui a pu s'installer dans certains services et c'est vrai que cela a un petit peu coïncidé avec l'année où notre commune a enregistré le moins de croissance en termes d'habitants, mais je crois que la réponse a aussi été donnée avec la question, il s'agit un peu d'un effet de seuil, c'est à dire qu'après des années où on charge, où on tire certains services, à un moment donné, on est amené à devoir renforcer des équipes et puis par hasard c'est l'année où nous n'avons pas vérifié une croissance spectaculaire en termes d'habitants. Voilà pour la mise en évidence rhétorique, c'est juste de mettre ces deux chiffres en face l'un de l'autre, par contre la réalité évidemment sur le long terme et pas juste sur une année au niveau de l'administration de la commune.



Par ailleurs, je vous rappelle aussi le Conseil communal l'a partagé, mais je vous rappelle aussi que votre Autorité, en donnant réponse à des initiatives populaires, à des pétitions aussi, donc à une demande qui vient de la population, a quand même souhaité renforcer et développer certains services, que ça soit en termes encore une fois, de force de travail, je pense à l'accueil extra-scolaire et parascolaire, mais aussi pour rentrer dans les charges purement financières, alors elle ne concerne pas les comptes 2024 - il faut pas me faire dire ce que j'ai pas dit - mais vous savez que nous avons aujourd'hui une initiative communale qui demande la gratuité des infrastructures sportives pour les jeunes. Et bien, la gratuité pour les uns, ça veut dire que ce sont les autres qui les paient. Il n'y a pas de miracle financier à ce niveau-là et donc oui c'est vrai, nous avons des croissances de dépenses structurelles, le Conseil communal est attentif à ne pas s'engouffrer dans ces nouvelles dépenses qui perdurent dans le temps. Mais il faut bien constater qu'elles sont quand même demandées par la politique, par la population et par le relais qui est le Conseil général aussi.

Nous sommes tout à fait conscients d'un risque de bascule économique et je crois que les contacts que nous avons nous confirment malheureusement dans cette situation, on n'est pas vis-à-vis d'un retournement spectaculaire de l'économie, mais tous les entrepreneurs, toutes les contacts que nous avons nous disent, oui, ça devient difficile, ça commence à durer, ça va dans le dur. De l'autre côté de la médaille, les chiffres qui nous reviennent du côté social, les chiffres cantonaux, le taux de chômage qui augmente un tout petit peu, mais qui augmente quand même, nous confirme dans le fait que nous n'allons pas vers le beau d'un point de vue financier, la population et les entreprises font le job, oui, mais on doit être très prudents et là je crois qu'on est très prudents avec ces chiffres positifs qui sont en 2024.

Voilà la démographie de 2024 était moins forte que d'habitude. Nous mettons en place les conditions cadres, les gens ont la possibilité de venir s'installer à Val-de-Ruz. Des nouvelles habitations peuvent être créées, bien sûr avec la révision des plans d'aménagement, nous ne sommes pas dans une situation extrêmement attractive pour construire du nouveau puisque nous sommes sur une période un peu charnière entre les anciennes règles et les nouvelles règles. Ceci dit, il faut aussi penser que tant que se sont des familles qui viennent s'installer à Val-de-Ruz et aujourd'hui, ce sont les familles qui viennent s'installer à Val-de-Ruz. Oui, ça nous rapporte quelques impôts supplémentaires, mais ça nous entraîne aussi des frais de l'équipement, des écoles, des collèges à agrandir, des enseignants à payer, donc je dirais attention à la fuite en avant.

Nous accueillons très volontiers les personnes qui viennent nous rejoindre dans notre belle région, mais j'appelle à la prudence sur une, disons sur une attractivité poussée trop loin qui risque de finalement nous amener aussi des charges d'ailleurs au niveau de ces charges, quelqu'un a évoqué le parascolaire, typiquement le renforcement de l'accueil para extrascolaires. Il est quand même là pour permettre à des familles de travailler à deux conjoints et donc oui, les gens qui bénéficient de l'accueil parascolaire sont les mêmes que celles et ceux qui travaillent dur pour gagner leur vie, mais qui ont besoin de temps pour gagner leur vie et pour travailler. Donc les personnes qui travaillent, les personnes qui bénéficient des services de la collectivité sont souvent les mêmes. En ce qui concerne les profils de chômage et de ces questions sur l'aide sociale, je ne crois pas que nous maîtrisions au niveau de la commune ces données, puisqu'elles sont gérées d'un point de vue cantonal par les guichets sociaux, mais qui sont régionaux.



Là, on ne peut pas vous répondre comme ça, entre quatre yeux, il faudrait que nous-mêmes posions des questions plus loin pour en avoir plus.

Nous ne sommes pas conscients que nous ayons des travailleurs et des travailleuses qui vivent à l'étranger dans notre commune. Ceci dit, voilà tout le monde, toute personne qui a le droit de travailler en Suisse aurait le droit d'être engagé chez nous, ou alors il y a des gens qui se cachent très bien, mais nous ne payons pas de salaire à priori à l'étranger. Mais voilà, ça pourrait arriver à l'avenir. Je dis pas que ce n'est pas possible, mais actuellement nous ne sommes pas au courant. Et puis oui, c'est vrai que des fois, nous devons faire appel à des compétences ponctuelles que nous devons aller chercher à l'extérieur parce que soit nous n'avons pas la compétence pointue au moment voulu dans la commune, soit parfois on en revient toujours aussi aux investissements, nous atteignons aujourd'hui les 80 % des investissements prévus. Ce qui est un bon résultat historiquement, mais ce n'est pas le meilleur, nous sommes dans le bon, mais pas dans le « très bon ». Parfois, il faut passer des goulets d'étranglement parce que si on attend quatre, cinq semaines ou deux mois pour attendre que la compétence interne soit disponible parce qu'elle est occupée sur d'autres projets, cela retarde parfois des projets, donc les investissements. Et puis là, c'est aussi chaque fois un arbitrage qui doit être fait entre les ressources internes et les ressources externes.

Sur les créances abandonnées, je ne peux pas non plus donner en séance de réponse spontanée. Il faudrait aller vérifier, mais vous savez comme moi qu'il y a des gens qui décèdent, d'autres qui disparaissent de la circulation, des gens dont on n'a plus trace, des gens qui sont en faillite personnelle. Les situations peuvent être multiples, mais je ne peux pas vous donner des réponses détaillées en séance.

Une autre question a été posée : on sait à peu près ce qu'on dépense pour nos acquisitions d'énergie, mais on ne sait pas ce qu'on consomme. Alors c'est vrai, cette statistique aujourd'hui, à ma connaissance, n'est pas faite. Les comptes s'occupent de l'aspect financier. Nous prévoyons au niveau du Conseil communal de charger notre délégué à l'énergie aussi de cette tâche de faire l'inventaire de ces énergies que nous consommons, mais aujourd'hui, ce n'est pas encore dans ses priorités. Voilà ce que nous pouvons dire en réponse à votre question.

Et puis pour terminer, les décorations de Noël oui, nous avons bien entendu la question, nous avons toujours aussi notre tension à Val-de-Ruz, dans le sens où nous sommes une des communes pionnières qui prône et pratique l'extinction nocturne, c'est à dire la qualité de la nuit, pour le sommeil humain, pour le bien-être de la faune sauvage aussi, nous avons passé à des décorations non lumineuses, aussi à l'occasion de la crise énergétique de ces dernières années. Néanmoins, je sais que des réflexions sont en cours au sein du dicastère responsable des décorations de Noël, mais aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de vous dire avec précision quoi, quand et comment. En tout cas pas dans le cadre des comptes 2024. J'espère avoir fait à peu près le tour des réponses. »

M. Daniel Geiser (CC) apport des compléments de réponse.

« Je remercie mon collègue d'avoir donné le maximum de réponses, mais il y a quelques éléments dont je pense qu'il est important de dire. Cela a été cité : le prix de l'eau doit être social.



Non, le prix de l'eau n'est pas social, c'est une question de solidarité entre consommateurs. On y reviendra dans le cadre du traitement de la motion M25.001.

Deuxième élément que je voulais dire concernant les honoraires externes. Je suis dans un dicastère où nous faisons face effectivement à un certain nombre d'honoraires externes. Aujourd'hui, pour pouvoir construire, gérer des dossiers, répondre aussi aux Autorités supérieures, en particulier le Canton, voire la Confédération, nous devons avoir des experts, nous devons faire des expertises et ces expertises, si nous devons les engager nous-mêmes, nous coûteraient beaucoup plus cher. C'est pour cette raison que nous les retrouvons dans le cadre de ces lignes d'honoraires externes. Et puis je crois qu'il ne faut pas le cacher, nous faisons face de plus en plus dans la population aux recours aux avocats et ce recours aux avocats aujourd'hui nécessite aussi de l'autre côté d'amener un certain nombre d'expertises parce que le niveau commence à s'élever, à chaque fois un petit peu plus. Je le dis à titre personnel, je suis inquiet de l'évolution de la société dans laquelle on est, on veut toujours avoir réponse à tout, toujours avoir raison, mais à un moment donné, effectivement la législation est là et elle devient tellement complexe que nous ne pouvons plus faire autrement que d'avoir des experts, et donc nous devons prévoir des honoraires externes.

Concernant le Noël décoratif, nous en avons déjà un petit peu discuté, puis mon dicastère est attentif à cela. Nous avons fait une collaboration avec le dicastère de l'école de manière à donner l'occasion, dans le cadre scolaire, de décorer les différents sapins qui seront mis dans la commune. Il est donc prévu d'aller dans ce sens, c'est la touche sympa de la soirée, mais effectivement, nous sommes attentifs à cet élément pour le Noël à venir. »

M. Ahmed Muratovic (CC) poursuit avec les propos suivants.

« Je reviens juste pour quelques petits compléments d'information concernant l'école, l'école qui représente presque la moitié du budget. Alors effectivement, nous avons une hausse de l'absentéisme, ce n'est pas propre au CSVR, c'est un problème de l'école suisse en général, pour ne pas dire de société. Des problématiques émergent au fur et à mesure des générations. Le métier d'enseignant, avec ses critères, avec son mode de fonctionnement, n'est pas toujours adapté aux problématiques d'aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que la chose n'est pas discutée, cela ne veut pas dire qu'aucune chose n'est mise en place au niveau de la commune, on met des choses en place au niveau du canton, il y a des choses en place et puis on se projette également sur du plus long terme avec le fameux projet pilote des apprentis ASE. Et ce, ce qu'on peut relever tout de même, c'est que au niveau de l'école, on fait des bilans par année scolaire évidemment. Et puis au niveau du bilan de juin 2025, comme ça a été dit, on sent une tendance à la baisse de l'absentéisme. Ça ne veut pas dire que le problème est résolu, ça ne veut pas dire que ça ne peut pas revenir, mais en tout cas nous nous restons très attentifs. Et nous remercions également les conseillers généraux d'être également sensibles et attentifs à cette problématique.

Ensuite, concernant le nombre de classes, le nombre de classes n'est pas déterminé par le nombre d'élève. Il est déterminé par le nombre d'élève de la même volée qui est dans un collège déterminé donc de la répartition des élèves et puis également des enfants à besoins spécifiques parce que parfois il faut des classes comme le TEKI qui sont créés pour soutenir ses élèves. Un contre-exemple concret de ce qui a été donné ce soir, c'est le COVID baby boom prévu l'année prochaine. 50 élèves



supplémentaires en une volée donc on passe de 160 en moyenne à 210, mais qu'une seule salle de classe supplémentaire. Pourquoi ? Parce que les élèves sont équitablement répartis entre les villages, ce qui fait qu'on a qu'une seule salle de classe supplémentaire. Elle est à Dombresson, on en reparlera tout à l'heure. »

M. David Moratel (PS) a deux questions à poser sur les comptes.

« Poste 0 120 exécutif

Une augmentation d'environ CHF 100'000 est observée par rapport au montant budgétisé. Selon les informations obtenues de la commission financière, cette différence correspondrait aux trois mois de salaire versés à la suite des départs de deux membres de l'exécutif communal.

J'aimerais savoir si cette pratique implique le versement par la commune d'une indemnité de départ dans le cas de départ volontaire ou de départ à la retraite ? J'aimerais savoir si les salaires, donc AVS, ou les gains perçus par les deux personnes après leur démission, viennent en déduction des trois mois de salaire versés par la Commune. Et le cas échéant, sous quel poste ou quelle rubrique cette déduction figure-t-elle dans les comptes ?

Poste 220 services généraux, 313, 20 honoraires de conseil

Le budget initial prévoyait un montant de CHF 43'000 alors que les comptes font état d'une dépense effective de CHF 632'000. J'aimerais savoir quelles sont les raisons précises de cet écart significatif ? Et puis quel type de mandat ou de prestations ont été facturés sous ce poste pour expliquer une telle augmentation ?

M. Roby Tschopp (CC) répond de la manière suivante.

« Les deux questions sont relativement précises et je le dis d'emblée, M. Moratel me les a transmises avant la séance afin que je puisse aller chercher les éléments de réponse. Concernant les rémunérations du Conseil communal, c'est une rémunération qui découle du règlement sur le statut du Conseil communal qui avait été revu il y a six ou sept ans et qui prévoit de manière très claire que lorsqu'un conseiller communal ne se représente pas, non pas qu'il démissionne en cours de mandat, mais ne se représente pas, ceci est considéré comme un licenciement. Et c'est bien trois mois de salaire, non pas une indemnité forfaitaire, mais bien trois mois de salaire avec toutes les charges sociales qui vont avec et qui sont comptabilisés dans les comptes habituels.

Pourquoi la Commission de gestion et des finances à l'époque avait fait ce raisonnement ? Un conseiller communal est employé comme les employés de la fonction publique, avec caisse de pension, AVS et les assurances qui vont avec et j'insiste avec aucune indemnité suite à la fonction, une fois que le job est terminé, c'est fini. Il n'y a pas de revenu, il y a les assurances sociales évidemment. C'est vraiment le statut de la fonction publique qui s'applique, donc il n'y a pas de rente à vie, pas de rente même de trois, quatre ou cinq ans. Par contre il y a ces fameuses dédites.

Que se passe-t-il ? Avec le dernier statut du Conseil communal, il est devenu possible de révoquer un conseiller communal, de le licencier en quelque sorte. Lorsqu'un travailleur est licencié, il a droit à ses trois mois de dédite.



Dans le cas d'une réélection également, pour éviter une espèce d'incitatif un peu malsain d'un conseiller communal à se présenter en compétition avec quelqu'un d'autre pour pouvoir être non élu et prétendre ensuite qu'une non réélection équivaldrait à un licenciement avec ses trois mois de dédite. J'insiste donc sur le fait que ce n'est pas le Conseil communal qui l'a prévu ainsi, mais la CGF à l'époque de la refonte du règlement, a décidé que lorsqu'un conseiller communal ne se représente pas, il bénéficie des trois mois de dédite usuelle. Du moment qu'ils ne se sont pas représentés, cela explique le versement des 2 x trois mois à nos deux anciens collègues. Cela est parfaitement conforme et en application stricte du règlement sur le statut du Conseil communal, et ce sont des salaires.

En ce qui concerne les services généraux et les CHF 600'000 de dépassement de budget, il s'avère qu'ils ne sont pas documentés de manière correcte et exhaustive dans les commentaires. Le dépassement de CHF 600'000 du budget correspond à une provision qui a été faite pour une affaire qui nous occupe depuis longtemps. Elle n'est pas terminée, des procédures judiciaires ont été relancées à l'égard de la Commune ou d'anciens conseillers communaux et cela nous a amené à provisionner CHF 600'000 sur le résultat 2024, apparaissant dans cette rubrique pour des frais éventuels juridiques à venir. Voilà l'explication de cette différence qui est effectivement spectaculaire et qui n'a pas été documentée correctement. En effet, la provision a été faite après l'écriture du rapport et nous n'avons pas pensé à venir rectifier le commentaire. »

Vote de l'arrêté portant approbation des comptes et de la gestion 2024 : accepté à l'unanimité.

13. Demande de dotation supplémentaire en personnel pour les services des travaux publics et des écoles

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La commission de gestion et des finances s'est réunie le 3 juin 2025 afin de discuter de la demande du Conseil communal visant à créer deux postes à temps partiel dans les services des travaux publics et des écoles, en lien avec l'intégration professionnelle de deux jeunes adultes en situation de handicap ou de réinsertion. Ces deux engagements s'inscrivent dans une logique d'inclusion sociale avec une participation financière significative de l'assurance invalidité (AI). Les charges pour la Commune sont les suivantes : CHF 24'980 pour le poste aux travaux publics, CHF 13'495 pour le poste au CSV, soit un total de CHF 38'475 par année. La participation de l'AI permet de limiter l'impact budgétaire tout en apportant une plus-value humaine, sociale et opérationnelle. La CGF considère que ces deux engagements sont bien fondés et cohérents avec les objectifs d'une politique communale inclusive. Par conséquent, la Commission recommande à l'unanimité d'approuver les deux dotations supplémentaires demandées et d'adopter les projets d'arrêtés proposés par le Conseil communal. »



Mme Rose Pendacheko (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Le parti socialiste a lu avec intérêt le rapport de demande de dotation supplémentaire en personnel pour le service des travaux publics et des écoles. Nous nous réjouissons de la création de deux postes permettant à deux personnes de se sentir utiles par leur travail et de trouver leur place dans la société. Nous nous réjouissons de ce partenariat gagnant-gagnant entre la Commune et l'AI. La demande du Conseil communal est une concrétisation de la loi votée par notre Parlement cantonal demandant l'inclusivité des personnes avec un handicap. En conséquence, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité ces rapports et vous encourage à faire de même. »

M. Filipe Dias (PLR) communique la position du groupe PLR.

« C'est ici une demande très particulière de personnel supplémentaire. Aujourd'hui, la question fondamentale n'est pas d'augmenter la capacité en personnel, mais plutôt de donner la possibilité à deux jeunes de pouvoir entrer dans le monde du travail, même avec leurs difficultés. Le rapport indique qu'ils sont déjà connus, que leur travail et leur personne sont appréciés, mais aujourd'hui, en tant que stagiaire.

Avec l'adoption de ces arrêtés et au vu de leur situation, un encadrement sera bien entendu nécessaire. Heureusement, des personnes s'en portent déjà garantes. Inclusivité, acquisition de compétences, développement personnel, confiance en soi, valorisation, ce sont là que quelques-uns des nombreux avantages évoqués dans ce rapport. Faut-il comprendre que la Commune souhaite devenir une entreprise spécialisée dans la réinsertion ? Bien sûr que non. Il s'agit ici d'une situation particulière connue, impliquant des personnes que nous connaissons. La Commune fait preuve ici d'exemplarité : toute personne motivée et en capacité, doit avoir accès à la vie active. Pour son bien-être personnel, mais aussi celui de la collectivité. Parlons finances. Les arrêtés que nous allons voter augmenteront d'environ CHF 40'000 les charges salariales de la Commune. Le PLR en est convaincu, c'est un mal pour un bien, donc nous préférons voir ces dépenses dans les charges salariales plutôt que de les voir dans les charges aux aides sociales. Notre groupe félicite le Conseil communal pour cette demande et votera oui à l'unanimité. »

Mme Corinne Chopard (UDC) fait part de la position du groupe UDC.

« Offrir une opportunité d'insertion dans le monde du travail à de jeunes adultes est un beau projet. Personne ne dira le contraire. Ouvrir une porte sur l'avenir à deux personnes permettrait aussi à la Commune de Val-de-Ruz de répondre à la loi de l'inclusion et de l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap, tout en précisant que cette loi parle bien des personnes vivant avec un handicap et non pas en difficulté d'insertion. Dans cette demande de dotation supplémentaire en personnel, nous avons deux cas bien différents. D'un côté, il y a une jeune femme avec un handicap mental et de l'autre un jeune homme en difficulté d'insertion. Nous nous interrogeons sur quelques points, est-il possible de savoir les raisons pour lesquelles ce jeune homme est en difficulté d'insertion ? L'on parle d'un contrat à durée indéterminée (CDI) pour la jeune femme, qu'advient-il du poste si elle donne son congé ? Garderons-nous ce poste pour d'autres personnes en besoin d'insertion ? Cette jeune femme souffre de troubles mentaux, existe-t-il un risque comme de l'agressivité, des gestes espacés ou tout autre, même minime, pour les enfants ?



Cela a-t-il été évalué ? Concernant le jeune homme, il s'agit d'un contrat à durée déterminée (CDD) de 5 ans. Y aura-t-il un suivi régulier des évaluations pendant ces 5 ans. Qu'advient-il de ces postes si ces personnes sont démissionnaires ? Notre parti se positionnera sur cette demande après avoir reçu des réponses à nos questions. »

M. Victor Tschopp (Les Vert·e·s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral accueille avec enthousiasme ce type d'initiative qui est épanouissante à la fois pour les élèves et à la fois pour les nouveaux collaborateurs. Nous saluons qu'il s'agisse d'emplois destinés spécifiquement à ces personnes. Nous vous remercions d'avoir trouvé un système d'inclusion qui va selon nous dans la bonne direction. Nous allons adopter à l'unanimité les projets d'arrêtés qui y sont liés. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« En effet, ces dossiers peuvent paraître délicats, mais j'aimerais tout d'abord vous remercier pour vos interventions bienveillantes et l'entrée en matière globalement très positive dans ce dossier.

Effectivement, comme certains l'ont dit, nous sommes dans un partenariat gagnant-gagnant. D'un côté il y a des jeunes en besoin d'insertion et de l'autre un employeur, la Commune, permettant cette insertion à la suite de stages avec une situation connue. Par rapport aux questions qui sont posées, je laisserai mon collègue Ahmed Muratovic répondre dans son domaine, et je répondrai dans le mien. Ces jeunes évoluent dans un cadre où l'assurance invalidité (AI) les suit de près. Un employé communal fait office de référent et une collaboration étroite est installée entre l'AI et la Commune. Aujourd'hui, la situation de ces deux personnes est stable et donne entière satisfaction. La Commune pourrait renouveler l'expérience, pourquoi pas, s'il y a les ressources nécessaires auprès du personnel communal pour assurer le suivi et des jeunes présentant les compétences requises pour effectuer les tâches confiées. Mais aujourd'hui, aucun autre projet de ce type n'est en cours. Ce sont des situations spécifiques et nous voulions saisir l'occasion, en toute connaissance de cause, d'aller de l'avant avec eux. Je souhaite que cette approbation puisse se faire dans mon domaine et je vais laisser mon collègue Ahmed Muratovic compléter pour le sien. »

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Merci également à vous pour cet accueil favorable de ce dossier gagnant-gagnant comme cela a été dit. Pour répondre très brièvement aux questions, même si cette personne venait à partir, le poste restera vu qu'il va être créé par votre Autorité si vous l'acceptez ce soir. De par sa configuration, ce poste est destiné à des personnes dans des situations similaires. Ensuite concernant les risques, après une longue période au sein de nos écoles, la personne a fait toutes ses preuves. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à la création d'un poste d'aide-cantonnier au sein du service des travaux publics : accepté à l'unanimité.



Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à la création d'un poste d'aide aux enseignants au sein du service des écoles : accepté par 37 voix et une abstention.

14. Demande d'un crédit d'étude de CHF 110'000 en vue de l'agrandissement du collège de Dombresson

M. Simon Monnard (PVL) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La commission de gestion et des finances s'est penchée, dans sa séance du 3 juin 2025, sur la demande d'un crédit d'étude de CHF 110'000 pour l'agrandissement du collège de Dombresson.

Actuellement, les 11 salles de classe de Dombresson sont utilisées en incluant l'aula qui est mobilisé comme salle de classe et une autre louée à la Fondation Borel. Selon les projections, certes difficiles, qui se basent sur le nombre d'enfants en âge préscolaire recensés sur le territoire, sur les permis de construire déposés et sur la dynamique liée à l'attractivité locale pour les familles, compte tenu du besoin de la Fondation Borel de récupérer la salle actuellement louée, et puisqu'il serait adéquat que les enfants qui sont actuellement dans l'aula puissent être déplacés, il est estimé que quatre salles de classe supplémentaires sont à prévoir.

Dans l'intervalle, nous pourrions envisager si nécessaire d'organiser des transports vers le collège de Chézard-Saint-Martin, mais cette situation serait seulement temporaire. Les locaux complémentaires pourront aussi contribuer à pallier à la demande supplémentaire observée pour l'accueil parascolaire. Compte tenu des enjeux liés à la protection du patrimoine bâti et au vu de la complexité du site, le choix s'est porté sur l'organisation d'un concours d'idées qui permettrait d'obtenir une diversité de propositions créatives et innovantes. Le crédit de CHF 110'000 demandé couvrira l'ensemble des coûts du concours. Il est inhabituel pour la Commune d'organiser un concours. Ce choix n'a pas été remis en question par la Commission de gestion et des finances. Le mandat pour ce concours d'idées sera confié à un mandataire expérimenté pour ce type de procédure. Le jury sera constitué par le mandataire externe. Le Conseil communal donnera au moins des orientations pour l'élaboration du cahier des charges avec le mandataire. À l'issue du concours, on disposera déjà d'un avant-projet avec plan de base et possibilité de se lancer dans la phase suivante du projet. Les membres de la Commission de gestion et des finances ont préavisé favorablement la demande de crédit par huit voix et une abstention. »

M. Cédric Charrière (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral remercie le Conseil communal pour son rapport. Globalement, nous soutenons l'initiative d'agrandissement du collège de Dombresson. Toutefois, nous souhaitons être assurés que ce projet s'inscrit dans une réflexion globale et anticipative garantissant les enjeux futurs et les besoins spécifiques.

Si l'agrandissement proposé semble répondre aux besoins actuels, nous nous interrogeons sur sa capacité à absorber les évolutions démographiques futures.



Une analyse détaillée des différents scénarios, incluant notamment l'intégration potentielle du projet MAÉ, semble essentielle pour évaluer si une nouvelle phase d'agrandissement peut être nécessaires à moyen ou long terme. Nous soutenons une planification proactive afin d'éviter de se retrouver dans quelques années face à une nouvelle insuffisance d'infrastructures.

Au-delà des salles de classe, des infrastructures parallèles tels que les salles de gym, les salles de travaux manuels ou d'autres espaces pédagogiques jouent un rôle crucial dans l'équilibre et la qualité de l'offre éducative. Les capacités de ces infrastructures sont-elles suffisamment adaptées pour répondre à l'évolution des besoins futurs ?

Nous souhaitons être rassurés sur le fait que ces éléments sont pleinement intégrés dans la vision globale du projet afin d'éviter des lacunes qui pourraient limiter l'efficacité de l'agrandissement.

Dans l'attente de la réalisation des travaux, nous souhaitons savoir si des solutions provisoires ont été envisagées, telle que l'utilisation de containers autonomes. Ces infrastructures temporaires pourraient offrir une flexibilité bienvenue pour répondre aux besoins urgents et permettre une transition fluide pendant la phase de construction, sans devoir avoir recours à des déplacements d'élève.

Par ailleurs, nous encourageons la création d'infrastructures flexibles et modulaires qui pourraient être réaffectées à d'autres usages à l'avenir. Par exemple, ces espaces peuvent temporairement accueillir des activités parascolaires, dont certains bâtiments vétustes nécessiteront peut-être d'être rénovés dans les années à venir ou encore ces espaces pourraient être loués à d'autres entités en cas de baisse des effectifs scolaires. Cette approche garantirait une utilisation optimale des ressources publiques et une capacité d'adaptation aux évolutions futures.

Nous saluons la démarche de concours d'idées qui permet d'intégrer les spécificités du projet dans un périmètre contraignant, tant sur le plan urbanistique que sur les disponibilités du terrain. Ce processus semble permettre de donner place à de nouveaux angles de vue avec de potentielles propositions innovantes pour ce projet.

En conclusion, le groupe Verts-Vert'libéral soutient la demande de crédit d'étude pour l'agrandissement du collège de Dombresson, tout en appelant à une vision stratégique et durable. Nous insistons sur l'importance d'une planification globale intégrant les perspectives démographiques, les infrastructures parallèles et les solutions provisoires adaptées. Nous recommandons également de prévoir les infrastructures flexibles et en suffisance, capables de répondre à des besoins diversifiés à l'avenir, qu'il s'agisse d'un accueil temporaire pour le parascolaire ou d'autres usages. Cette approche anticipative et responsable permettra de garantir des infrastructures pérennes adaptées aux besoins de la population et respectueuses des contraintes locales. »

M. Eric Waeber (PS) donne lecture du rapport du groupe socialiste.

« Pour le groupe socialiste, la pertinence de cette demande de crédit est bien comprise au vu des projets de construction en cours côté est du Val-de-Ruz et du futur « COVID baby boom » qui a été mentionné tout à l'heure.



Concernant le fait que le Conseil communal fasse une mise au concours, cela a suscité quelques débats au sein du groupe socialiste, dont je vous fais grâce ici des détails. Mais comme il s'agit d'une démarche relativement nouvelle pour la Commune, deux points sont ressortis : qui fera partie du jury chargé de choisir le projet ? Est-ce que le Conseil général aura son mot à dire, ou sera-t-il mis devant le fait accompli ?

Au final, les aspects positifs de la mise au concours, l'apport de différentes visions, de différents regards, d'une saine concurrence entre les mandataires et un gain de temps, ces aspects positifs ont pris le dessus sur le flou d'une telle démarche. Donc le groupe socialiste accepte cette demande de crédit, mais souhaite être tenu au courant de l'avancement du projet compte tenu de ce choix inédit pour une mise au concours. »

M. Michel Burren (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR.

« Au nom du groupe PLR, je souhaite m'exprimer en faveur du crédit d'étude de CHF 110'000 destiné à planifier l'agrandissement du collège de Dombresson. Ce projet répond à une nécessité concrète : la saturation des locaux scolaires dans le secteur de Dombresson – Villiers. Dès la rentrée 2025 2026, toutes les salles disponibles seront occupées, y compris des espaces non prévus à cet effet, comme l'aula. De plus, la Fondation Borel, qui loue actuellement une salle à la Commune, a exprimé son souhait de la récupérer. Il est donc impératif d'anticiper. L'étude vise à créer quatre nouvelles salles de classe, à regrouper les activités scolaires et parascolaires sur un même site et à éviter les déplacements d'élèves vers d'autres villages. Elle permettra également de répondre aux exigences de l'initiative « Accueil des enfants » qui entrera en vigueur en 2027. Le choix d'un concours d'idées architecturale est judicieux. Il garantit la qualité du projet, son intégration dans le site existant, et une mise en concurrence équitable. Le budget de CHF 110'000 est détaillé, transparent et conforme aux normes en vigueur.

Nous souhaitons toutefois exprimer une préoccupation. Il serait regrettable de toucher au terrain de football, voire de le perdre. Ce terrain est non seulement beaucoup utilisé, mais constitue aussi un lieu de rencontre essentiel pour les habitants du village. Nous espérons que cette dimension sera pleinement prise en compte dans les réflexions à venir. Ce crédit d'étude ne préjuge pas encore du montant de l'ouvrage final, mais il constitue une étape indispensable pour répondre à l'évolution démographique et aux besoins éducatifs de notre commune. Notre groupe ne s'opposera pas à cette demande de crédit, nous le soutenons dans un esprit de responsabilité et de planification à long terme. »

Mme Manuela Trachsel (UDC) communique la position de l'UDC.

« Notre parti souhaite intervenir au sujet du crédit d'étude de CHF 110'000 demandé pour le projet d'agrandissement du collège de Dombresson. Bien sûr, nous comprenons la nécessité d'anticiper les besoins scolaires, mais cette anticipation mérite d'être mise en perspective, car nous sommes dans une vallée en croissance, mais avec des signes de saturation. On construit beaucoup, c'est vrai, mais bientôt les terrains constructibles viendront à manquer et dans certaines zones, on observe déjà des promotions qui ne se vendent pas, par exemple à Villiers, où plusieurs villas restent invendues.



Est-il pertinent dans ce contexte de planifier des extensions scolaires coûteuses sur la base de projections optimistes ? Ne risquons-nous pas de sur adapter nos équipements à un rythme qui dépasse la réalité du terrain ? La prudence devrait primer.

Par ailleurs, nous avons récemment voté CHF 8.4 millions pour l'agrandissement du collège des Geneveys-sur-Coffrane et nous ne parlons pas du crédit d'étude qui précédait cet investissement. C'est considérable. Pour vous donner une idée, cela équivaut à la construction de trois immeubles. Ce sont des engagements lourds qui, cumulés, pèsent sur les finances communales et alimente une pression fiscale croissante, car à force d'accumuler les crédits, que ce soit pour des études ou des constructions, nous nous dirigeons vers une hausse inévitable des impôts, ce qui pourrait dissuader de nouveaux habitants ou pousser des contribuables à quitter notre région. Une réflexion stratégique s'impose.

Nous nous interrogeons également sur le montant de l'étude elle-même. CHF 110'000 pour une étude préalable à un réaménagement, c'est très élevé. À titre de comparaison, nous avons voté CHF 120'000 pour une étude de réfection de la buvette de la piscine d'Engollon, alors que les travaux ne pourraient peut-être pas dépasser CHF 100'000. Il y a un décalage préoccupant entre les montants engagés en études et les coûts réels des réalisations. Nous avons pris bonne note que le montant de CHF 110'000 incluait l'organisation d'un concours d'architecture.

Dans le cas qui nous occupe, il ne s'agit pas de construire un nouveau collège, mais de réaménager un bâtiment existant. Est-il réellement justifié d'engager une telle procédure lourde, coûteuse, simplement pour un agrandissement ou un réaménagement ? Un appel d'offres ou un mandat direct avec appel à des projets restreints serait, à notre sens, largement suffisant, bien plus économique et tout aussi efficace pour garantir une qualité architecturale. Un concours a du sens pour un projet d'envergure symbolique où très technique. Ici, nous parlons d'une adaptation fonctionnelle. Organiser un concours, c'est aussi mobiliser des équipes, des jurys, parfois verser des indemnités aux bureaux participants. Tout cela alors qu'il est encore incertain que le projet débouche sur une réalisation. Ce n'est pas l'architecture que je remets en cause, mais le niveau de procédure par rapport aux besoins réels dans une période où l'on demande à la population de faire des efforts, où les familles peinent parfois à payer les services communaux. Est-ce vraiment ce type de dépenses qui doit être priorisé ? Nous vous invitons donc à reconsidérer l'option du concours et à envisager une approche plus sobre, plus ciblée et financièrement plus raisonnable.

Enfin, nous aimerions élargir la réflexion. Faut-il toujours répondre à l'évolution démographique par de nouvelles structures ? Ne pourrait-on pas envisager des modèles qui permettent aux familles de passer plus de temps avec leurs enfants, notamment en réorganisant l'offre pré et parascolaire ? Cela favoriserait une vie familiale plus équilibrée et potentiellement des solutions plus durables que la seule extension physique des établissements.

En résumé, nous ne sommes pas contre l'étude, mais nous vous proposons une approche plus graduée entre CHF 10 et 20'000 francs suffiraient pour cadrer les besoins réels avant d'envisager davantage et nous vous invitons à une réflexion plus globale, dépassant la simple logique de la construction. »



M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Merci pour ces retours globalement positifs : un projet plutôt optimiste pour certains, plutôt pessimistes pour d'autres, donc nous sommes peut-être dans la cible. En tout cas, c'est difficile de garantir une anticipation de la population sur la base de permis de construire, sur la base d'échantillons du type de population que nous avons, c'est toujours avec un risque d'erreur, mais nous avons grosso modo une vision. Une vision sur les 10 prochaines années qui nous permettent de nous projeter. Parmi les anticipations, nous avons une année avec une population qui a moins augmenté que les années précédentes, mais globalement nous avons une tendance à la hausse et au vu du plan d'aménagement local, il y a de fortes chances que nous ayons bien plus d'habitants à l'avenir.

Pour ce qui est de l'anticipation des infrastructures scolaires, vous avez peut-être pu le voir à la RTN récemment, il y a une vision communale sur le sujet, il y a des projections et nous proposons des solutions.

Pour ce qui est de l'école primaire, le CSVR est réparti en quatre zones. Ces quatre zones peuvent fluctuer en fonction de la manière dont les choses sont considérées. Elles sont réparties selon les potentiels déplacements que nous pourrions faire des élèves.

L'ouest de Val-de-Ruz où il y a clairement une saturation scolaire sur les trois collèges concernés, où il y a beaucoup de permis de construire, ce qui fait qu'une extension importante est nécessaire. Nous le proposons avec l'extension du collège du Lynx.

Pour ce qui est de la couronne nord, des Hauts-Geneveys jusqu'à Chézard-Saint-Martin, il existe une marge, que ça soit dans le collège de Cernier ou de Chézard-Saint-Martin. Cela nous permet de nous concentrer sur d'autres zones.

Nous avons la zone dite du centre, même si Fontaines pourrait jouer entre Cernier et Boudevilliers, mais dans cette zone centre, le collège de Fontaines est également saturé et ne peut pas être étendu. Quelle est l'alternative ? Mobiliser des salles de classe qui ne le sont pas au collège de Boudevilliers.

Et enfin, nous arrivons sur la zone côtière et l'est qui comprend les collèges de Vilars, Savagnier, Dombresson et Le Pâquier. Pour ce qui est de Vilars et de Savagnier, il y a encore une petite marge. Pour ce qui est du Pâquier, il y en a et c'est un cas de figure particulier. Et puis pour ce qui est de Dombresson, comme vous avez pu le voir dans le rapport, toutes les possibilités ont été utilisées. Et puis nous arrivons dans une situation où il suffirait d'un effectif de classe supplémentaire ou de quelques élèves supplémentaires en fonction de la volée dans laquelle ils se trouvent, pour avoir besoin d'une salle de classe supplémentaire. Ce qui nous amène à vous proposer en fonction de l'analyse, quatre salles de classe supplémentaires. Pourquoi quatre et pas plus ? Dans le cadre de la gestion des finances publiques, on ne peut pas se projeter plus que ce qui nous semble nécessaire. Les Geneveys-sur-Coffrane est parfois comparé. C'est un cas particulier au sens différent. Il y a une plus grande hausse de la population attendue qu'à l'est de Val-de-Ruz où les collèges alentours sont saturés. Et puis c'est un collège qui doit répondre et pas seulement à celui du village concerné.



À Dombresson, effectivement, six salles de classe supplémentaires serait une plus grande sécurité, mais des déplacements, dans un cas extrême, est encore quelque chose qui est faisable, vu que les villages d'à côté le permettent. Et, indépendamment des projections et des finances, nous entendons aussi les sensibilités. On a parlé tout à l'heure d'un risque de changement du visage de la cour, de toucher le terrain de football. Plus on augmente le nombre de classes, plus ce risque de dépayser la cour est important. Avec quatre salles de classe supplémentaires, peut-être que des alternatives peuvent être trouvées.

Concernant la démarche choisie, je laisserai ma collègue Anouk Arbona la détailler, mais évidemment, au tout début, nous avons comme vision de refaire les combles et puis de mettre quatre salles de classe supplémentaires. Après quelques visites, beaucoup de complications sont apparues : la cage d'escalier ne serait plus aux normes en fonction du nombre de classes qu'il y aurait au-dessus. C'est un bâtiment protégé. Et puis nous sommes arrivés sur une balance d'intérêt et puis de risques trop peu nuancés, pour que nous nous positionnions sans demander l'avis à des professionnels. C'est pour cette raison qu'un concours est proposé, général plutôt que ciblé, sur une solution orientée par nos soins.

Pour ce qui est des infrastructures sportives, c'est une très bonne question. C'est une problématique aussi, ça l'est moins à l'est de Val-de-Ruz, où nous avons une salle de sport, plus une salle polyvalente qui peut être utilisée comme salle de sport, notamment par les plus jeunes, et nous avons également la Fondation Borel à laquelle on loue la piscine.

Effectivement, lorsque nous agrandissons des collèges, nous devons penser à toutes les infrastructures qui vont avec, mais cette problématique est plus présente à l'ouest du Val-de-Ruz aux Geneveys-sur-Coffrane qu'à Dombresson.

La proposition du container, c'est une option qui coûte un certain montant, environ CHF 300'000. Là où des containers ont été utilisés, c'est souvent où il y avait des déplacements récurrents, où il apparaissait qu'il faudrait agrandir le collège, et puis, après deux ou trois années, un container est placé le temps de l'agrandissement du collège, nous ne sommes pas dans cette situation. On voit à quel point c'est compliqué d'anticiper les effectifs scolaires une année à l'avance. Vu qu'un container nécessite un permis de construire, est-ce qu'aujourd'hui on dépose un permis de construire pour un container, alors que peut-être ce dernier ne sera pas nécessaire ? L'ambiguïté et la situation délicate de Dombresson ne nécessitent pas de container parce qu'il n'est pas certain aujourd'hui d'en avoir besoin, et si c'était le cas, ce serait transitoire. Nous avons peut-être meilleur temps de proposer quelques déplacements sur Chézard-Saint-Martin. Voilà, j'espère avoir répondu à la plupart de vos questions. Et puis je laisserai ma collègue tout à l'heure développer pour ce qui est des bâtiments. »

Mme Anouk Arbona (CC) complète par les éléments suivants.

« Tout d'abord, il y a un élément très important, la Commune reste maître de l'ouvrage et siège forcément au jury du concours. Elle décide et elle construit avec le mandataire externe le cahier des charges.



Au niveau du jury, pour sa représentation, nous pourrions imaginer (il n'y a pas encore de cahier des charges clairement détaillé) qu'il serait constitué de sept personnes, dont trois membres représentés par la Commune, dont par exemple le président du Conseil communal, un représentant des écoles ou son chef de dicastère et une personne concernée au niveau des élus politiques. Ceci afin de permettre une grande cohésion et une grande transparence par rapport à l'avancement des projets. Je suis, et le Conseil communal l'est aussi, personnellement convaincue de ce genre de procédé. Il permet d'avoir une vision plus créative et pas plus onéreuse, d'une problématique que les écoles rencontrent aujourd'hui. Comme l'a suggéré mon collègue Ahmed Muratovic tout à l'heure, nous sommes partis sur l'idée de créer les quatre classes dans les combles avec les petites fenêtres et l'accès. Avec les vieux bâtiments ou les bâtiments en général, ce n'est pas si simple. Nous pourrions totalement prendre en considération le fait de mettre dans le cahier des charges fourni que nous ne souhaiterions pas utiliser les infrastructures autour, comme les places de jeux ou le petit terrain de foot, ce sont des éléments qui seront prioritaires. Nous allons pouvoir orienter les débats, exiger des choses. Nous ferons partie du jury, et pourrions vous tenir au courant de l'avancement du projet. Cela sera même très intéressant puisqu'il faut savoir que la Commune de Val-de-Ruz n'a jamais procédé à un concours.

À titre comparatif, un mandat d'étude à CHF 110'000, pour un projet de quatre classes supplémentaires dans un collège, est tout à fait raisonnable. Il faut savoir aussi que si vous avez de l'intérêt pour les concours, vous pouvez consulter la norme SIA 142 143 qui définit le programme précis pour établir un concours, mais aussi tout ce qui est tarification. Il est important de rappeler que le rôle de la Commune est centrale : nous définissons le cahier des charges, nous participons et sommes membres du jury et puis nous validons toutes les étapes du projet. »

M. David Moratel (PS) fait part des propos suivants.

« Si l'intention générale du projet paraît justifiée au vu de l'évolution démographique et des besoins scolaires et parascolaires du village, plusieurs éléments importants du rapport restent à mon sens insuffisamment détaillé.

Tout d'abord, le concours d'idées est présenté comme la procédure retenue pour faire émerger les solutions architecturales pertinentes. Toutefois, le rapport ne fournit aucune information sur le cahier des charges du concours ni sur les critères qui seront utilisés pour évaluer les projets soumis.

Par ailleurs, la composition du jury chargé de cette évaluation n'est pas mentionnée non plus, ce qui soulève une question de transparence dans le processus de sélection. Ensuite, bien qu'il soit prévu de mandater un prestataire externe pour organiser le concours, aucune indication n'est donnée sur les modalités de sélection de ce mandataire, ni sur les garanties de compétence ou d'impartialité qu'ils présentent. Enfin et dans ces conditions, je m'interroge sur la solidité du rapport tel qu'il nous est présenté et pour une fois, je refuserai le rapport. »



Mme Manuela Trachsel (UDC) indique les éléments suivants.

« Nous comprenons aisément le besoin d'anticipation, mais justement, l'anticipation n'exclut pas la mesure. Ce que nous proposons n'est pas d'abandonner l'étude, mais de lancer une phase préliminaire plus modeste. Cela éviterait de bloquer CHF 110'000 immédiatement, sans certitude pour la suite. Le montant de CHF 110'000 paraît standard selon ce que l'on vient d'entendre. C'est peut-être le cas, mais cela ne signifie pas que c'est toujours justifié. Dans le cas précis, il ne s'agit peut-être que de réaménagement et pas d'un nouveau bâtiment complexe. Une première étape à coût réduit permettrait de valider ou d'affirmer le besoin réel avant d'engager des montants plus lourds. C'est une démarche de gestion responsable. »

Mme Magali Barblan (PS) communique ce qui suit.

« Pour avoir suivi de nombreux projets sur concours d'architecture dans un précédent mandat dans la ville de Morges, je peux vous assurer que c'est une procédure extrêmement intéressante. À la place d'avoir un seul projet présenté par un seul bureau, nous nous retrouvons à terme, pour le même prix, avec trois projets. Bien sûr, un projet sera choisi, mais il sera choisi parce que considéré comme étant le meilleur. Ainsi, nous prenons vraiment de l'avance dans un projet de cette manière-là et je vous encourage à faire confiance à notre Exécutif qui doit créer et vérifier le cahier des charges, lequel sera donné à ces bureaux d'architecture qui prendront la peine de répondre à ce concours.

De toute manière, j'aimerais aussi vous rappeler que le jour où notre Conseil communal viendra devant nous avec une demande de budget pour la construction du projet choisi, nous aurons toujours le choix de le refuser, si nous ne sommes pas convaincus ou pas d'accord. »

M. Ahmed Muratovic (CC) conclut par les propos ci-après.

« Nous tenons à vous rassurer, le projet est prudent, d'après certains points de vue, il n'est pas assez ambitieux. Il y a un risque que des élèves doivent être déplacés d'ici à ce que le projet se réalise. Nous tenons à préciser également, pour ce qui est du réaménagement, que tout a été utilisé. En effet, nous avons une salle de classe au-dessus de la salle polyvalente, une aula qui sert de salle de classe, une salle TEKI a même été mobilisée pour être une salle de classe. Nous louons une pièce à la Fondation Borel pour que ça soit une salle de classe. Nous avons parlé tout à l'heure du prix des bureaux d'études. Je crois que l'on peut s'économiser cela, car c'est assez visible que tout est utilisé. Une étude à CHF 20'000 pour dire que toutes les classes sont complètes, n'est pas nécessaire, nous pouvons vous le dire nous-mêmes. Nous proposons de mettre cette somme dans un concours d'architecture qui nous permettra de trouver la meilleure des solutions. »

Mme Anouk Arbona (CC) ponctue de la manière suivante.

« Je vais juste revenir sur quelques éléments. Je crois qu'aujourd'hui ce que vous devez voter, c'est le principe même d'un concours ou alors d'un appel d'offres avec un bureau. Revenir aussi sur le fait que lorsque nous établissons un cahier des charges pour un concours, c'est comme si nous rédigeons aussi un appel d'offres, pour définir nos besoins par rapport à une construction, une rénovation, une extension.



Le principe est le même, tout est réglementé aussi de façon très détaillée. Je vous invite vraiment à vous renseigner sur ces normes. Je les ai devant les yeux, je ne vais pas tout définir maintenant, mais c'est vraiment régi par une réglementation qui est tout à fait claire et très bien construite.

Au niveau du jury, je tiens à le rappeler, le maître d'ouvrage - la Commune de Val-de-Ruz - reste maître à bord, constitue son jury avec des professionnels, mais aussi des élus, un représentant des écoles. Ce sont des choses que nous devons maintenant mettre en place. Nous pouvons revenir vers votre Autorité pour vous faire part de l'avancement du projet et vous dire également comment nous nous y sommes pris, c'est toujours avec un grand plaisir. Vu que la Commune de Val-de-Ruz reste maître à bord, permet de garantir l'impartialité au sein d'un jury qui est constitué en toute bonne foi. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'étude de CHF 110'000 en vue de l'agrandissement du collège de Dombresson : accepté par 33 voix, contre 4 et 1 abstention.

15. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour l'assainissement de différents passages piétons à Val-de-Ruz

M. Mehdi Velic (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Ce projet essentiel pour garantir la sécurité des habitants et particulièrement des enfants et des personnes âgées, a fait l'objet d'une analyse détaillée au sein de la CGF. Il a été rappelé, conformément à l'article 4.1.2 du rapport, que la norme en vigueur exige au moins cent traversées piétonnes sur une durée de cinq heures aux heures les plus fréquentées de la journée pour justifier la mise en place sécurisée d'un passage piéton.

Par ailleurs, depuis le premier mai, un moratoire stipule que les nouveaux passages piétons doivent impérativement être équipés d'un éclairage adapté afin d'assurer la visibilité et une sécurité optimale. La CGF a débattu autour de cet aspect sécuritaire avec ces nouveaux éclairages qui ont été retenus. À l'issue des différents échanges, cette demande a été approuvée avec huit voix pour et une abstention ».

M. Filipe Dias (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de sécurité.

« La commission de la sécurité a pu se pencher sur le sujet. Nous avons en premier lieu trouver de jolies situations assez cocasses. Par exemple, le trottoir qui mène nulle part à Coffrane ou le passage piéton de Montmollin qui mène le piéton nez à calandre avec une voiture au stop. Nous sommes heureux que ce rapport puisse corriger ces défauts et améliorer la sécurité dans les autres villages, avec l'ajout où l'amélioration d'autres passages piétons.

Pour des raisons de sécurité, certains n'ont pas été ajoutés dû à leur trop faible fréquence. La commission approuve ce choix. En plus d'ajouter quelques passages piétons, le Conseil communal



propose également d'y mettre des lampadaires dits intelligents. La Commission s'est questionnée sur leur fiabilité, fonctionnent-ils vraiment ?. D'après quelques commissaires, certains ne présenteraient pas tous les avantages souhaités. En bref, la Commission vous invite à accepter ce rapport ».

M. Laurent Debrot (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le crédit qui nous est présenté est partiellement le résultat d'une aberration administrative symptomatique. En effet, lorsque la Commune pionnière en la matière a décidé d'éteindre son éclairage public, elle a reçu une injonction du service des ponts et chaussées (SPCH) de maintenir les passages piétons allumés.

À l'époque en 2018, le Conseil général avait voté un crédit de CHF 160'000 pour adapter le réseau électrique permettant le découplage de leur éclairage pour faire des économies. La Commune avait alors supprimé certains passages piétons : soit en instaurant des zones 30, soit en estimant que certains étaient simplement inutiles. Ainsi, pour répondre à une pseudo norme qui concernerait les rares, voire inexistantes, usagers nocturnes, nous avons privé les nombreux usagers en journée et en soirée de lieux sécurisés pour traverser les routes.

Malgré une recommandation en 2018 acceptée par le Grand Conseil demandant de laisser les communes libres de choisir comment elles souhaitaient éclairer ses passages piétons au cœur de la nuit, le Conseil d'État a renforcé la pression sur celles-ci jusqu'au jour où Poutine a envahi l'Ukraine, laissant planer la crainte d'une pénurie d'électricité en Suisse durant l'hiver 2022-2023. Parmi les mesures proposées par le Conseil d'État lui-même, figurait l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit et pour simplifier le travail des communes, il a modifié provisoirement le règlement d'exécution de la loi sur les routes et voies publiques concernant les éclairages des passages piétons. Modification temporaire qui, sur pression unanime des communes, a été prolongée à deux reprises - mais promis juré - le 30 avril 2026, il n'y aura plus d'exception. Les communes devront éclairer leurs passages piétons selon les normes. Bien, mais quelles normes ? Elles ne figurent dans aucune loi, mais pourrait être utilisées en cas de litige concernant un accident de la circulation, selon un avis de droit. Il s'agit de normes privées que vous devez payer CHF 400 chacune si vous souhaitez les consulter. Par chance pour vous, je les ai piratées, et si vous voulez, vous pouvez les consulter ici gratuitement, et je peux vous en livrer quelques secrets : celle couramment citée, y compris dans le rapport que nous traitons, est la norme SN 640 241. Sur 18 pages, un seul petit paragraphe parle de l'éclairage et renvoie à la norme SLG 202, la norme de l'Association suisse des éclairagistes, qui est une autre norme que vous pouvez aussi vous procurer ou lire chez moi. J'ai dû également la pirater.

Au chapitre des passages piétons, pas un mot sur l'interdiction d'éteindre la nuit. Il faut aller au chapitre « Coupure de l'éclairage durant la nuit » pour y lire : durant les heures à faible trafic, par exemple, après minuit et jusqu'aux petites heures du matin, il peut être avantageux d'éteindre l'éclairage pour des raisons d'économie et d'écologie, cela réduit à zéro tant la consommation d'énergie que l'émission de lumière. Il faut dire que cette norme SLG 202 été revue en 2016 et que manifestement les services de l'État n'ont pas vu la dernière version. C'était cet ajout-là qui a été remis en 2016.



Voilà pour les normes, car concernant la pollution lumineuse, le Conseil fédéral n'a toujours pas édicté d'ordonnance qui fixerait des valeurs limites. C'est une des seules pollutions en Suisse qui n'est pas réglementée et chose intéressante l'article 12 de la loi sur l'environnement dit : les émissions sont limitées par l'application de valeurs limites qui figurent dans des ordonnances. Et si elles n'existent pas, c'est l'article 11 qui doit être appliqué avec ces principes de précaution. Donc là, nous avons des principes de précaution qui limitent drastiquement la pollution lumineuse. Ces informations ont été à plusieurs reprises confirmées par le Conseil fédéral en réponse à des questions parlementaires, trois questions ont été posées spécifiquement concernant les passages piétons.

Tout ça pour dire que la partie éclairage du rapport ne nous a pas convaincus, et pourtant, il concerne apparemment les deux tiers du crédit. Notre groupe est pourtant sensible à la sécurité des piétons et soutient le rétablissement des passages piétons proposés par le Conseil communal, y compris leur éclairage en soirée. Mais nous ne pouvons pas accepter l'adaptation coûteuse pour répondre à des pseudo normes. Alors que faire : amender l'arrêté ? Difficile de savoir quels sont les points litigieux. Accepter sans autre le rapport ? Cela serait donné beaucoup de poids au SPCH et à ses injonctions. Ou encore préparer une initiative communale demandant au Grand Conseil de pérenniser définitivement les mesures permettant entre guillemets d'éteindre les passages piétons au cœur de la nuit ? Malheureusement, cette initiative n'a pas été finalisée dans les temps pour ce soir, ce qui aurait permis au groupe de se positionner. Probablement que nous pourrions la déposer à une prochaine séance. Dans ce contexte, notre groupe sera partagé.

Reste quelques remarques et questions sur le rapport :

- le Conseil communal a-t-il envisagé des luminaires solaires donc indépendants, permettant d'économiser de coûteux branchements ?*
- comment sont comptés les piétons pour justifier la présence d'un passage piéton et qui fait ce comptage ? Ont-ils été aussi faits au cœur de la nuit ?*
- l'élargissement même faible des limitations à 30 par exemple, de quelques dizaines de mètres à Fontainemelon a-t-il été envisagé ?*
- pourquoi maintenir à 10% l'éclairage dit intelligent au cœur de la nuit ? Sachant que 10% c'est encore 20 fois l'éclairage de la pleine lune et que les insectes en particulier, y sont encore très sensibles. Et enfin, les habitants du Pâquier sont-ils conscients que la présence de quatre passages piétons les empêchera jour et nuit de traverser la route à d'autres endroits sur 700 mètres de traversée de village ? Seuls 150 mètres pourront être traversés librement sans risquer une amende de CHF 10 ».*

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport du parti socialiste.

« Initialement, ces passages, je parle du Pâquier, avaient été supprimés en raison de l'extinction nocturne de l'éclairage public et de la faible fréquentation constatée sur certains d'entre eux. En réponse, le Conseil communal a élargi son analyse à d'autres sites de la commune où des situations similaires se présentent, ce que nous saluons.



Concernant Le Pâquier, nous sommes d'accord avec la réintroduction d'un seul passage piéton. Cette solution semble logique et proportionnée. D'ailleurs, cette même logique pourrait être appliquée dans d'autres villages de la commune comme à Fontainemelon, mais j'y reviendrai plus loin. Nous constatons également de manière régulière des comportements problématiques, toujours dans le village du Pâquier. Les automobilistes dépassant clairement les limitations où contournant le passage piéton devant le collège du Pâquier pour éviter le dos d'âne, surtout lorsque les bacs à fleurs ne sont pas en place. Dans ce contexte, serait-il envisageable de renforcer les contrôles de vitesse et de réfléchir à des mesures supplémentaires de sécurité aux abords de l'école ? Pourquoi à Fontainemelon, trois passages piétons sont-ils concentrés sur seulement 150 mètres, alors que l'un d'entre eux, situé à l'entrée du village en provenance de Fontaines, semble en deçà du seuil minimum de fréquentation, c'est à dire cent piétons par cinq heures ?

Nous remercions le Conseil communal pour le traitement de cette motion, ainsi que pour l'élargissement de la réflexion à d'autres villages. Le parti socialiste acceptera à l'unanimité le rapport ainsi que la demande de crédit et le classement du postulat. Et, dans ce cas, nous avons déposé un postulat afin que la Commune étudie l'élaboration d'un plan cohérent d'équipement progressif de tous les passages pour piétons avec des lampadaires dits intelligents en lien avec la politique d'extinction nocturne. J'y reviendrai plus tard, de même que sur le postulat déposé par le groupe Verts-Vert'libéral. »

M. Raphaël Emourgeon (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR.

« Le groupe PLR apprécie que le Conseil communal ait élargi la réflexion au-delà du seul cas du Pâquier, pour traiter de manière cohérente l'ensemble des passages piétons de la commune. Nous approuvons le principe de s'appuyer sur des critères objectifs pour décider du maintien ou non de certains passages tout en restant attentifs aux réalités locales.

Nous soutenons le rétablissement des passages qui répondent à un besoin clair, que ce soit en lien avec la mobilité douce, la sécurité ou le développement futur des quartiers, comme c'est le cas à Coffrane, Montmollin ou Fontainemelon.

Concernant l'éclairage, l'utilisation de solutions intelligentes et la maîtrise des coûts, grâce à l'usage des équipements existants, constituent des mesures bienvenues. Le groupe PLR soutiendra donc cette demande de crédit. »

M. Yves Tanner (UDC) communique la position de l'UDC.

« Comme discuté en séance de Commission de sécurité, différents passages piétons sont à assainir et nous devons y remédier pour la sécurité de ceux-ci. En espérant que les différentes offres ont été analysées avec précision, et que ces chantiers seront suivis par notre Exécutif. De cette façon, nous pourrions également classer la motion M24.005 qui l'accompagne et accepté cette demande de crédit. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.



« Merci pour ces nombreuses questions très vastes et qui me font plaisir. Alors je n'arriverai probablement pas à toutes y répondre, mais certaines sont vraiment pertinentes et je tiens à les éclairer.

Les luminaires solaires, c'est bien, il y en a un sauf erreur en sortant de Cernier. Rien ne garantit qu'il y ait assez de soleil pour charger les batteries pour éclairer normalement la nuit venue. Voilà la réponse que je peux vous donner au niveau de la garantie.

Concernant le comptage, effectivement, personne ne s'est mis à la hauteur de La Combette 7 et de Verger Boûté au Pâquier pour compter les voitures la journée et ce d'autant plus la nuit. Par rapport aux quelques maisons qu'il y a autour, je pense que nous ne prenons pas beaucoup de risques si nous disons qu'il n'y a pas les cent personnes pendant les nombres d'heures requis.

Les 10% d'éclairage sont intéressants. Effectivement, si vous prenez l'exemple de Chézard-Saint-Martin, actuellement les éclairages descendent à 10%. Quand un piéton arrive, l'éclairage remonte à 100% et ensuite redescend à 10%. Pourquoi les laissons-nous à 10% ? Deux raisons sont déjà identifiées. La première est une question de visibilité pour le piéton. La deuxième raison est le confort du voisinage. En effet, nous avons observé qu'il est préférable d'avoir une petite lumière continue qui augmente et diminue en douceur plutôt que de subir un effet clignotant lorsque les lumières s'allument et s'éteignent complètement. Concernant les quatre passages piétons du Pâquier, effectivement, vous n'arrivez pas à passer en dehors de ces passages.

Je prends note des contrôles de vitesse au Pâquier que je vais transmettre à la police neuchâteloise. C'est elle qui décide à quel moment, ou, quand, comment mettre le radar dans le canton, et pas forcément dans la Commune de Val-de-Ruz, mais bien dans le canton. Pour les passages piétons de Fontainemelon, j'en ai pris également note, mais ce sujet ne peut pas être traité ici et maintenant. »

M. Laurent Debrot (Les Vert·e·s) complète par les propos suivants.

« Petite précision à l'attention du Conseil communal. Je suis passé la semaine dernière voir les différents passages piétons à Chézard-Saint-Martin. Certains sont effectivement réduits, mais la plupart sont éteints complètement. Et puis c'était mon intervention tout à l'heure sur le postulat, j'ai même réussi à traverser un passage piéton sans que l'éclairage s'allume. Je n'ai pas vraiment traversé à pas de loup très discrètement, mais j'ai marché normalement et le passage piéton ne s'est jamais allumé, donc c'était mon intervention tout à l'heure. Alors de dire que ce n'est pas fiable... En plus, ces 10% n'existent pas sur la majorité des passages piétons à Chézard-Saint-Martin. »

M. Romain Douard (Les Vert·e·s) demande une suspension de séance.

La séance est suspendue à 20h45.

La séance reprend à 21h00.

M. Laurent Debrot (Les Vert·e·s) indique que le groupe Verts-Vert'libéral refuse l'entrée en matière.



« Notre groupe propose de refuser l'entrée en matière de façon un peu à temporiser ce dossier et de voir comment nous pouvons travailler avec le canton. Voir aussi s'il y a une commission, par exemple, celle des aménagements urbains, ou alors retourner en Commission de sécurité pour compléter ce rapport qui n'est pas mauvais, simplement il tombe mal dans le timing. »

M. David Moratel (PS) indique que le groupe socialiste fera de même.

« Le groupe socialiste de Val-de-Ruz fera la même chose que le groupe VVL. C'est à dire qu'il ne rentrera pas en matière malgré la qualité du rapport, malgré le fait qu'on parle beaucoup du Pâquier et qu'on avançait enfin certaines choses du Pâquier. C'est vrai que la problématique des lumières était vraiment un gros problème. Donc pour l'instant, on ne rentrera pas en matière. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Oui, j'ai entendu qu'il est nommé des commissions devant traiter du sujet. Si j'ai bien compris la commission qui a traité de ce dossier, c'est celle de la sécurité, donc c'est à cette commission qu'il revient de traiter du sujet. Je vous invite à ne pas tout mélanger parce que le dossier peut être très vaste dès le moment où l'on parle de différents éléments. Donc là, nous sommes sur des questions de passages piétons et d'illumination dans un deuxième temps. Voilà, je voulais juste être clair sur ces sujets et sur la méthodologie de travail. »

Vote du renvoi en commission de la demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour l'assainissement de différents passages piétons à Val-de-Ruz : accepté par 29 voix, contre 4 et 5 abstentions.

16. Réponse au postulat PO24.001 « Accueil des enfants »

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La Commission de gestion et des finances s'est réunie le 3 juin 2025. Elle remercie le Conseil communal pour les réponses données et pour le travail effectué. La CGF a accepté le classement à l'unanimité des membres présents. »

Mme Camille Sandoz (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR.

« Le groupe PLR a lu avec attention la réponse au postulat et en est satisfait. Nous restons attentifs pour la suite à venir. Nous tenons à remercier le Conseil communal pour l'excellent travail et le rapport fournit. Le groupe PLR prend en considération et accepte le classement de ce postulat. »

M. Victor Tschopp (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral remercie le Conseil communal et les services correspondants pour ce rapport. Nous saluons les efforts mis en place pour répondre à ce postulat que nous voyons d'un bon œil et pour la collaboration mise en place avec les structures existantes. Le groupe acceptera le classement du postulat. »



Mme Corinne Chopard (UDC) donne lecture du rapport de l'UDC.

« Nous constatons que de nombreux efforts et adaptations ont été faits pour répondre à la demande d'accueil des enfants. Même si certaines situations restent compliquées comme au Pâquier, cela bouge rapidement. La journée à l'école (MAÉ) devrait aussi finalement arriver et changer la donne. Donc à la vue des nombreux efforts déjà faits dans le domaine de l'accueil des enfants, notre parti accepte le classement de ce postulat. »

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport du groupe socialiste.

« Nous tenons à remercier le Conseil communal pour la clarté du rapport présenté. Nous comprenons que le rapport ait été présenté en juin plutôt qu'en février. Les données fiables étaient disponibles qu'en été à la clôture des inscriptions.

En résumé, la majorité des besoins sont couverts à la rentrée 2025 grâce à l'ouverture de nouveaux locaux et à des ajustements ciblés. Mais il y a des efforts encore qui restent nécessaires, notamment pour Dombresson et Le Pâquier.

Le groupe socialiste acceptera à une majorité le classement du postulat. Par contre, il y aura des refus et peut être des abstentions. Je développerai dans un deuxième temps le pourquoi des refus. »

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Merci de l'accueil globalement favorable à ce rapport. Évidemment, dès les prémices du contre-projet et de son rapport, ressortait trois lieux qui pourraient poser problème pour qu'on réponde à une demande une place rapidement. C'était Fontainemelon, Fontaines et puis Dombresson. Ça s'est avéré être le cas, donc les projections étaient justes et puis ce sont des zones pour lesquelles des travaux et des aménagements plus importants sont nécessaires.

Dans la présentation générale des autres sites, il y a eu une présentation auprès de la Commission de l'accueil extrafamilial, très détaillée en termes de demandes, de déplacement, de proposition, de refus et puis en fonction des plages horaires. Mais globalement, ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est que nous passons de la rentrée scolaire 2024, qui avait 370 places en structure d'accueil, à 537, donc +167 places. Et puis il y en a 467 qui sont occupées. Sur tout le Val-de-Ruz, il y a actuellement neuf enfants qui n'ont pas trouvé de solution en parascolaire. Ils se situent notamment sur Dombresson. Et puis nous cherchons des solutions, nous y travaillons pour que d'ici à 2027, nous puissions répondre au contre-projet qui demande à ce qu'il y ait une place par demande. Je rebondirai volontiers suite aux autres remarques. »

M. David Moratel (PS) développe sa position.

« Je suis un peu dans ma soirée où je conteste tout et je m'en excuse quand même. Voilà, en tant qu'habitant du Pâquier, je tiens à exprimer mon refus du classement du postulat PO24.001 tel que proposé par le Conseil communal.

Après l'absence de transports publics de notre village, nous constatons aujourd'hui que Le Pâquier ne bénéficie d'aucune structure d'accueil parascolaire, ni même d'une solution temporaire.



Le rapport précise en plus qu'aucune démarche n'a été entreprise pour proposer une place aux enfants du Pâquier, ce qui me semble inacceptable. Je suis particulièrement préoccupé par le mode d'attribution des places dans les structures d'accueil, le critère principal étant le collège de rattachement. Les élèves du Pâquier sont donc de facto exclus de toute chance d'obtenir une place à Dombresson, priorité étant donnée aux élèves de Dombresson et Villiers. Ce système me paraît injuste et discriminant, car ils enferment les enfants du Pâquier dans un statut de non prioritaire de manière systématique, sans tenir compte des besoins réels des familles.

Après avoir rôlé, je propose quand même quelques solutions ou quelques propositions au Conseil communal. Je vous propose de lancer une enquête locale auprès des habitants du Pâquier afin de recenser précisément les besoins en matière d'accueil parascolaire - repas de midi, matin ou après-midi ?. D'étudier la possibilité de solutions citoyennes comme la mise en place d'un réseau de familles volontaires pour accueillir à midi certains enfants du village, en collaboration avec la Commune. De réviser le règlement d'attribution des places, afin qu'il tienne également compte d'autres critères comme l'éloignement géographique, l'absence d'alternatives locales ou les contraintes professionnelles des familles. Ces mesures permettraient de garantir un traitement équitable entre les villages de la commune et d'apporter une réponse concrète à un besoin urgent identifié. Dans cette optique, je vous demande de ne pas classer le postulat PO24.001 et d'exiger un complément de rapport spécifique à la situation du Pâquier.

Je vous remercie de votre attention et reste disponible pour toute démarche constructive en lien avec ce sujet. Et puis à tous les conseillers généraux du Pâquier, je vous invite à refuser ou à vous abstenir à titre de soutien, pour montrer un peu notre mécontentement et puis qu'on est toujours un peu les oubliés dans le Val-de-Ruz. Chaque fois qu'il y a un truc qu'il n'y a pas, et bien ça tombe toujours pour le Pâquier ! »

M. Ahmed Muratovic (CC) répond de la manière suivante.

« Non, le Pâquier n'est pas oublié. Nous travaillons pour une ligne de transport public. Il y a un collège, ça doit être le plus petit village avec un collège dont l'approche pédagogique est différente que nous souhaitons garder aujourd'hui. Le Pâquier n'est pas non plus oublié pour ce qui est du parascolaire. Nous savions d'avance que nous ne pourrions pas répondre à toutes les demandes à Dombresson, ça aurait été un mensonge que de poser la question aux personnes du Pâquier, vu que de toute façon on savait qu'on ne pourrait pas y répondre.

Après, concernant les critères d'attribution, ils existent, ils sont là, c'est un choix politique avec une approche pédagogique soutenue par le SPAJ, comme par exemple de l'âge des enfants, garder la fratrie, mais si votre Autorité, si la Commission en charge de l'accueil extrafamilial décident de changer ces critères, elle peut le faire, mais on ose espérer que ces critères, ce sera du passé, vu que nous visons une demande, une place d'ici à 2027.

Pour ce qui est du Pâquier, plus précisément, un sondage est prévu, mais en fonction de la demande, on pourrait se poser la question si pour un ou deux élèves, on ouvre une table de midi ou si on leur propose un déplacement dans un autre collège. Donc tout est ouvert, ce sera à nous de nous positionner d'ici à la rentrée scolaire 2026. »



Vote du classement du postulat PO24.001 « Accueil des enfants » : accepté par 29 voix, contre 6 et 3 abstentions.

17. Motions et proposition

17.1. Motion M25.001 - Pour une nouvelle tarification de l'eau

« Le Conseil communal est prié de revoir la tarification de l'eau de façon que les petits consommateurs ne payent pas plus cher leur eau par m³ que les gros consommateurs du fait des importantes taxes de bases perçues par la commune.

Selon le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes 2024, il est mentionné qu'une adaptation de la tarification de l'eau sera nécessaire pour rééquilibrer le fonds pour l'approvisionnement en eau.

Aujourd'hui, un ménage de trois personnes consommant chacune 50l/jour (minimum en cas d'urgence selon l'OMS) paye sur l'année CHF 17/m³. Sachant que la moyenne communale est de CHF 10/m³ pour une consommation journalière de 164l/j, on peut déduire qu'une partie de la population, peu économe, paie encore moins leur m³ d'eau. Ces chiffres tiennent compte également de l'épuration et pour un compteur de 25mm. Cette « prime » au gaspillage, pourrait être réduite en compensant une diminution de la taxe de base par une augmentation de prix de l'eau.

Pour éviter que des familles, par définition plus grosses consommatrices, soient préférentiellement par cette adaptation, la Commune pourrait introduire une espèce de « droit d'eau » par habitant. Par exemple en estimant que les premiers 20l/j (minimum vital selon l'OMS) consommés par habitant soient gratuits, à l'exception de la redevance cantonale de CHF 0.80 qui resterait due. À noter que la Commune utilise déjà la notion d'habitants par ménage pour la taxe déchet.

Cette tarification ne serait applicable que pour les privés, les entreprises garderaient la situation actuelle. Pour le cas des immeubles n'ayant qu'un seul compteur, le « droit d'eau » serait calculé pour tous les habitants, charge au gérant de répartir la facture selon les règles en usage.

La Commune pourrait également, à terme, étudier la possibilité d'imposer le décompte individuel.

Au nom du groupe Les Vert·e·s, Laurent Debrot. »



M. Laurent Debrot (Les Vert-e-s) complète la motion par les éléments suivants.

« Comme il commence à faire tard, je propose de ne pas développer. La question est claire sur le texte qui est présenté, on a l'impression qu'il y a une certaine urgence parce que ce dossier sera traité par le Conseil communal. Il a été dit qu'une nouvelle taxation pourrait déjà avoir lieu l'année prochaine, donc je pense que ce serait bien que la Commune réfléchisse aux implications que les taxations actuelles ont sur la consommation et l'aspect social. »

M. André Vallat (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste soutiendra cette motion parce que nous devons nous poser ces questions, même si dans le détail nous ne l'aurions pas écrite comme ça. Je vais y ajouter la réflexion suivante : la motion va dans le bon sens, car nous pensons que pour un ménage économe, il doit y avoir une différence significative dans sa facture d'eau par rapport à celle d'un ménage équivalent qui consomme deux fois plus que lui. Il faut qu'il voit la différence, il faut qu'il y ait un côté incitatif. Mais au lieu de mettre que la facture du mètre cube doit être inférieure pour le ménage économe, nous aurions plutôt proposé que la proportion des coûts de taxe ne devrait pas dépasser le coût des mètres cubes consommés pour un ménage économe. La consommation d'un ménage économe est de l'ordre de 80 à 100 litres par jour et par personne. »

M. Yves Tanner (UDC) communique la position du groupe UDC.

« Cette nouvelle tarification de l'eau proposée par le groupe Les Vert-e-s nous paraît difficile à gérer sans complications supplémentaires pour notre commune. Est-ce que dans ce calcul à CHF 17 du mètre cube, a été englobé les compteurs pour l'agriculture, dont l'eau consommée par le bétail n'est pas prise en compte dans la taxe d'assainissement ?

Les compteurs étant posés à chaque entrée de maison, il nous paraît difficile de ne pas les prendre en compte pour les 20 premiers litres consommés quotidiennement. Nous pensons qu'actuellement, toute personne devrait être capable de limiter sa propre consommation d'eau tant l'or bleu de notre planète est importante et vitale. »

M. Christian Masini (PLR) fait part du rapport du groupe PLR.

« Vous ne serez pas étonnés si notre groupe rejettera cette motion et ceci pour plusieurs raisons :

- pas conforme au principe de couverture des coûts de causalité et de proportionnalité ;*
- donne l'impression que les premiers litres d'eau sont gratuits et enlève totalement la valeur de ce bien primordial à notre vie quotidienne, pour reporter cette charge sur les autres consommateurs ;*
- comment faire dans un immeuble qui comporte plusieurs appartements ? Aujourd'hui c'est calculé sur le nombre de personnes qui occupent l'unité, c'est simple, et ça semble convenir ;*
- comment à l'avenir, si cette idée est appliquée, définir les appartements profitants de la manne et d'appartements ne rentrant pas dans les clous ? Bonjour les disparités.*



Si cette motion est faite pour augmenter le travail administratif, celle-ci tape dans le mille. Les charges en lien seront directement répercutées sur le prix de l'eau ou le prix de la taxe ».

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« La modélisation du prix de l'eau, prévue dès le 1^{er} janvier 2026, n'est pas réalisée. La tâche est en cours et nécessite, d'une part, un travail important de récolte des données des dernières années, et du contexte qui a prévalu jusqu'alors, et d'autre part, de mise en place d'une tarification adaptée aux pratiques actuelles et aux besoins locaux.

Un élément est déjà défini : la taxe de base en fonction des compteurs sera remplacée par une taxe de base en fonction de la consommation. Il sera ainsi possible de tenir compte des types de consommateurs en fonction des volumes achetés. Nous pourrions ainsi mieux tenir compte de la situation des petits consommateurs.

Le calendrier prévoit une décision du Conseil général sur les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement d'ici mai 2026 avec application au 1^{er} janvier 2026. La facturation se fera en juillet-août 2026. Pourquoi tout cela ? Car il faudra obtenir l'approbation du nouveau modèle par le surveillant des prix à Berne. Cette démarche prend environ quatre mois. Nous serons donc en mesure de présenter les éléments du prix en février-mars 2026.

Revenons à la motion présentée, le texte proposé omet un élément fondamental pour la tarification de l'eau potable. Je l'ai entendu, c'est le principe de proportionnalité. En effet, la tarification doit tenir compte, d'une part, de l'utilisation des infrastructures publiques qui est la même pour tous les utilisateurs raccordés, transposée sous forme de taxe de base, et d'autre part, de l'ampleur de cette utilisation transposée sous forme de taxe de consommation, c'est à dire le volume d'eau. De ce fait, si l'on exempte les petits consommateurs d'une part de la facturation sur les volumes, le montant non perçu devra être reporté sur les autres sous forme d'une augmentation de la taxe de base en respect du principe de couverture des coûts. En ce sens, la motion va à l'encontre du but recherché.

L'objectif du Conseil communal est d'avoir un modèle de prix applicables facilement et comparable. La solidarité entre consommateurs est un élément dont nous tiendrons compte en répartissant de manière pondérée les impacts respectifs de la taxe de base et de la taxe de consommation. Ainsi, il est prévu que la part importante de contribution à la taxe de base des petits consommateurs soit répartie sur les consommateurs plus grands, en fonction des tranches de consommation déjà évoquées tout au départ. Une pondération en taxe de base et taxe de consommation est prévue, la première devant théoriquement correspondre au maintien de la valeur des infrastructures, et la seconde devant couvrir les frais d'exploitation.

L'expérience montre toutefois que cette segmentation stricte n'est pas praticable dans un environnement rural avec des infrastructures conséquentes. La valeur à neuf de notre réseau, juste pour l'eau potable, sans parler de l'assainissement, est de CHF 186 millions. Donc sachez juste - je fais une petite incartade dans mon intervention - ici à Val-de-Ruz, il y a 220 km de conduites d'eau potable. La ville de Neuchâtel, avec 55'000 habitants, en a 110 km.



Donc vous voyez un petit peu la différence. L'expérience montre toutefois que cette segmentation stricte n'est pas praticable dans notre environnement et donc un maintien la valeur élevé. Monsieur prix souhaite que la taxe de base corresponde à un minimal de 50% du produit théorique à facturer au titre de la valeur des infrastructures, donc la taxe de base devrait correspondre à 50% de la valeur totale du coût du mandat de l'eau. Le solde est facturé sous forme de taxe de consommation. Il faudra donc en discuter et c'est pour ça que je vous ai dit : le passage chez Monsieur prix sera très important parce que cela nous permettra de caler le modèle et d'avoir l'approbation pour la suite.

À noter que dans le commentaire de la motion, le montant de l'eau de CHF 17/m³ n'est pas évident à reconstruire. En effet, selon l'exemple, un ménage de trois personnes consommant 50 litres par personne et par jour, utilise environ 150 litres par jour, soit 55 m³/an, avec un prix de CHF 3.20/m³, cela correspond à CHF 176 par an auxquels il faut ajouter une taxe de base de CHF 180, soit CHF 365 au total par an, ce qui représente CHF 6.65 m³.

En fait, la question n'est pas de savoir combien coûte le mètre cube puisque, par définition, l'eau est gratuite à la base, l'eau n'a pas une valeur. Elle a une valeur dès le moment où elle passe dans les infrastructures. Mais combien coûte l'approvisionnement et la distribution d'eau potable, et ce, indépendamment des aspects de gaspillage ? Même en offrant la gratuité des 20 premiers litres par jour, cela ne diminuerait le volume facturé que de CHF 6.65/m³ par habitant et par an, sans tenir compte de l'utilisation des infrastructures ni de la question de l'égalité de traitement des catégories de consommateurs.

Par ailleurs, cela nécessiterait un travail important de récolte d'informations pour connaître le nombre d'habitants par ménage. Le report de la responsabilité, pour la récolte de ces informations pour des immeubles locatifs, sur le gérant n'est pas admissible, car cela représenterait une inégalité de traitement des logements comptés de manière directe et les logements sous comptés. Il n'est pas non plus admissible de créer des sous-catégories différentes privés et entreprises, pour des points de comptage appartenant à la même tranche de consommateurs, car du point de vue du service, le type de consommateur, respectivement, l'utilisation qui est fait de l'eau potable ne doit pas être déterminant pour la tarification. En fait, on va créer un monstre administratif qu'il faudra financer avec la taxe.

En résumé, la motion proposée est une fausse bonne idée. Elle ne respecte pas le principe de proportionnalité pour la facturation du service public d'alimentation en eau potable et aboutirait à introduire un biais dans la répartition taxe de base et taxe de consommation pour une catégorie spécifique de consommateurs. Un risque important est pris qu'un tel modèle ne soit pas admis par la surveillance des prix. De plus, la notion de gratuité n'est pas applicable en vertu du principe de couverture des coûts. Précisons que la notion de petits consommateurs concerne principalement des propriétaires de maisons individuelles consommant généralement moins de 55 m³/an. Aujourd'hui, ce sont notamment des propriétaires ayant fait le choix d'installer un second réseau d'eau de pluie. Au vu des éléments cités précédemment, le Conseil communal combat la motion. »



M. Laurent Debrot (Les Vert-e-s) fait part de la remarque suivante.

« Je relève juste que la proposition était d'avoir un rapport du Conseil communal qui nous présente à peu près ce que M. Geiser vient de dire, donc à mon sens la réponse pourrait déjà être imprimée sous la forme qu'il vient de présenter. Je pensais qu'il allait accepter la motion en disant : tout ce que je vous dis maintenant, je l'écrirai. Donc, c'est très bien, acceptez la motion et puis le travail est déjà fait. Les propositions que nous avons faites ou les exemples que nous avons faits, il faut se dire que ce ne sont que des exemples, c'est une possibilité. Je voulais le droit d'eau, mais si ce n'est pas possible, ce n'est pas possible, mais c'était une des possibilités qui nous paraissait intéressante à explorer. »

Maintenant, effectivement beaucoup de biais existent, mais le plus grand biais est celui d'une taxe qui est appliquée à tout le monde, que ce soit un ménage de cinq, six ou sept personnes ou un ménage d'une personne. Il ne faut pas oublier que dans le ménage, ce n'est pas une statistique, donc on a des ménages qui peuvent être très divers, et puis pour qui la consommation d'eau peut se justifier du simple au quintuple rien que parce qu'ils sont plus nombreux.

Pour terminer, je suis étonné que l'on me dise que c'est compliqué de calculer la taxe par rapport au nombre d'habitants par ménage, parce qu'on le fait déjà pour la taxe déchets qui est du reste beaucoup plus faible que la taxe pour l'eau (la facture de l'eau est beaucoup plus élevée que celle pour la taxe déchets), alors que pour la taxe déchets, il semble que ça ne pose pas de problème, ça se passe par ménage. Bon, il faut dire que c'était imposé par le Conseil d'État, et pas par le Grand Conseil... »

M. Romain Douard (Les Vert-e-s) complète par les propos suivants.

« En complément de ce que vient de dire M. Debrot, effectivement, cette notion de ménage et de personnes par ménage, est connue de l'administration, c'est un point qui est nécessaire, qui est utilisé comme ça s'est dit, pour la taxe déchets, ce sont des informations connues, donc je ne vois pas le problème administratif qui se pose. »

M. André Vallat (PS) communique ce qui suit.

« J'ai écouté attentivement ce que le Conseil communal nous a dit et dans l'ensemble, j'étais content d'entendre ça. En fait, je crois qu'on a plutôt envie de collaborer pour essayer de trouver une bonne solution, mais il y a un élément avec lequel je me sentais en désaccord, et je pense que c'est partagé par pas mal de gens de ce côté-là, c'est quand on dit : l'infrastructure, on en a besoin, c'est normal que tout le monde paye la même chose pour cette infrastructure. Puis là, on voit clairement une limite, un gros consommateur a besoin d'infrastructure globalement plus importante qu'un petit consommateur. S'il n'y avait que des petits consommateurs, les infrastructures seraient petites. Donc un gros consommateur, c'est normal, il nous semble, qu'il participe plus à l'infrastructure. »



M. Patrick Lardon (PS) indique ce qui suit.

« Un réseau d'eau potable est dimensionné pour amener l'eau au robinet pour les usagers, mais aussi pour la défense incendie. Le réseau est aussi dimensionné d'une certaine façon pour pouvoir garantir la défense incendie si nécessaire, pour permettre l'extinction et pour l'usage des sapeurs-pompiers. »

J'ai souvenir d'un sinistre à Val-de-Ruz, où l'incendie était tellement conséquent que le réseau a été fortement sollicité, et à un moment, des habitants du village n'avaient plus d'eau au robinet parce que l'eau entre le réservoir et le lieu du sinistre descendait fortement. Pour montrer que parfois on a des idées pouvant être pieuses comme on dit, mais il faut aussi penser que nos infrastructures sont dimensionnées par rapport à la sécurité incendie, pour l'extinction des incendies dans notre commune. Je suis intervenu pour le rappeler et pour que les gens en aient aussi conscience. »

M. Cédric Charrière (Les Vert·e·s) fait part de la remarque suivante.

« J'aimerais juste ajouter effectivement qu'il ne faut pas oublier l'objectif de cette motion qui est une incitation à l'économie d'eau et qu'on s'assure finalement que les petits consommateurs ne paient pas plus cher que les gros consommateurs, ce qui a l'air d'aller totalement dans le sens du développement de M. Geiser par rapport à la future tarification. »

Comme aujourd'hui, cette tarification va être discutée, je pense que cet élément d'objectif de s'assurer que le prix de l'eau pour les petits consommateurs ne soit pas plus élevé que pour les gros. Je pense que c'est un objectif qui semble entrer tout à fait dans le développement de ce qu'on a entendu de M. Geiser et il semblerait que cette motion ne paraît pas contraignante en l'état, si on se contente de cet objectif sans justement aller dans le développement des exemples qui ont été élaborés et qui sont peut-être pas possibles en l'état. »

M. Laurent Debrot (Les Vert·e·s) demande au Conseil communal si celui-ci souhaite présenter un rapport au Conseil général sur les propositions qui ont été soumises.

M. Daniel Geiser (CC) conclut de la manière suivante.

« Je vous ai dit dans mon intervention, que nous allions venir avec une proposition pour l'année prochaine avec un tarif de l'eau. Nous avons bien entendu les différents éléments, mais maintenant il faut quand même se rendre compte - et puis il y en a quelques-uns qui ont été dans le domaine de l'eau, ici dans la salle - c'est que la vision est d'amener de l'eau vers les différents consommateurs. Ce n'est pas de se dire, je suis consommateur, puis on m'emmène l'eau parce que je suis là. »

Franchement l'infrastructure, on en a discuté l'année passée dans le cadre du Conseil général. Nous avons un investissement dans l'eau potable de CHF 186 millions, c'est la valeur de tout le réseau si nous voulions le faire à neuf. Et puis ce réseau doit absolument être entretenu, il faut suivre tous les éléments.



On a une immense chance d'avoir ces infrastructures dans notre région, une immense chance, mais elle a un coût et puis il y a une répartition qui est faite. Effectivement, on doit trouver des incitations de manière à encourager les gens à faire attention à la consommation de manière générale. Mais c'est pour tout le monde, ce n'est pas uniquement en se disant de privilégier les petits, tout le monde doit faire l'effort. Et pas seulement la région du Val-de-Ruz, mais plus largement, y compris les personnes habitant au bord du lac et qui pourraient se dire à tort « j'ai un lac, ça va aller », d'autres sont à la montagne.

Je pense qu'il faut faire attention, la vision, c'est la commune qui met à disposition une infrastructure et elle doit être viable et c'est de trouver effectivement un équilibre. Il y a des modèles de prix de l'eau qui sont là et qui doivent pouvoir être appliqués. C'est ce qu'on est en train de préparer, et donc je vous invite à attendre ces éléments et la façon dont la motion a été rédigée, je dois vous dire heureusement que vous êtes intervenus pour qu'on comprenne un petit peu mieux où vous voulez en venir.

J'aimerais encore relever une chose, on n'est pas sur une taxe d'introduction parce que je veux de l'eau, c'est parce que l'eau est à disposition. Et puis pour la question du ménage, non, ce n'est pas tout à fait la même chose que la taxe déchets à CHF 65, dont les enjeux sont un petit peu moins importants. Par contre, la question de l'eau, on est avec un compteur actuellement à CHF 180 pour 20 millimètres + CHF 180 pour l'épuration, donc on est vite sur des montants assez conséquents et dont le suivi doit être mois par mois. Nous sommes donc convaincus qu'on ne doit pas s'engager dans ce genre d'éléments. Par contre, on a bien entendu les différents débats et on a encore un petit peu de temps effectivement, pour préparer au mieux le dossier. Je vous remercie de comprendre également du côté du Conseil communal, l'importance de poser les choses clairement et puis de savoir où l'on va. La motion reste donc combattue. »

Vote de prise en considération de la motion M25.001 - Pour une nouvelle tarification de l'eau :
refusée par 25 voix contre 3 et 10 abstentions.

18. Résolutions, interpellations et questions

18.1. RE25.001 - Résolution interpartis sur l'appel au Conseil fédéral au sujet de la situation entre la Palestine et Israël

« Personne ne peut l'ignorer. Les communes suisses se retrouvent et se rejoignent pour exprimer au Conseil fédéral leur désir que la situation humanitaire entre la Palestine et Israël s'apaise. La Suisse étant le berceau des conventions de Genève elle profite de droits, mais également de devoirs. Article 1 « Les Hautes Parties contractantes s'engagent à respecter et à faire respecter la présente Convention en toutes circonstances ». Cette résolution n'est ni pro-palestinienne ni pro-israélienne.



Ce texte demande au Conseil fédéral de s'impliquer pour la sécurité et la dignité de toutes les victimes de ce conflit malheureusement en nombre croissant depuis trop longtemps déjà, et encore plus depuis les dix derniers jours. Je vous demande de soutenir cette résolution pour permettre à la Suisse de prendre son rôle historique de diplomate en vertu du droit, de notre rôle international et finalement de notre humanité.

Le Conseil général rejoint le grand nombre de communes suisses qui appellent le Conseil fédéral à appliquer le texte suivant :

1. Appeler solennellement à une cessation des hostilités par un cessez-le-feu immédiat, total et durable entre toutes les parties engagées dans le conflit à Gaza et au Proche-Orient, afin de rétablir la sécurité des civils, en particulier des enfants ;
2. Condamner fermement les bombardements sur les zones civiles, les hôpitaux, les écoles et les abris, ainsi que toute forme de punition collective ;
3. Demander la fin immédiate des violences, des déplacements forcés, des privations de nourriture, d'eau, d'électricité et de soins médicaux infligés aux civils ;
4. Exprimer sa solidarité avec toutes les victimes innocentes, quelles que soient leur origine, leur nationalité ou leur foi et affirmer que les enfants de Gaza – comme tous les enfants du monde – ont droit à la vie, à la sécurité, à la dignité et à l'avenir ;
5. Soutenir financièrement les organisations humanitaires – telle l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) – qui sont à même d'apporter de l'aide et des soins aux victimes sur place ;
6. Faire entendre la voix de la Suisse pour une fin immédiate de la guerre dont sont victimes des milliers et des milliers d'innocentes et d'innocents et rappeler que la paix, la justice et la sécurité ne peuvent être obtenues que par le respect de la vie humaine et du droit des peuples à vivre libres de la terreur et de la guerre ;
7. Se placer en tant que médiateur pour permettre la libération des otages israéliens, apaiser les tensions et mettre fin à cette escalade de violence destructrice.

Intergroupe, M. Victor Tschopp. »

M. Victor Tschopp (Les Vert·e·s) complète la résolution par les éléments suivants.

« L'actualité nous force à nous poser deux questions. La première, les institutions helvétiques ont-elles comme rôle de représenter fidèlement la population Suisse ? Et la deuxième, est-ce le cas ?

Ces derniers jours, un nombre particulièrement important de communes font entendre une volonté populaire nette. La Suisse doit, en vertu de son histoire et en vertu des conventions de Genève dont elle est garante, prendre ses responsabilités sur le plan international.



Je vous interroge donc accompagné de 21 collègues cosignataires, alors que plus de septante communes ont rejoint l'appel de Genève et Lausanne, le Val-de-Ruz sera-t-il seul dans son silence face à toutes ces communes qui luttent contre la violence, l'injustice et la souffrance humaine ? Serons-nous seuls dans notre mutisme confortable à balayer d'un vote l'histoire qui s'écrit devant nous ? Faisons-nous de la politique pour nous abstenir ? Notre rôle de représentants nous autorise-t-il à nous cacher ? et finalement, quand tout sera fini et qu'on nous demandera ce qu'on a fait, assumerons-nous notre silence ?

Soutenons cette résolution, rejoignons l'appel au Conseil fédéral, pour la cessation des bombardements, pour qu'on arrête le blocus humanitaire, et pour que l'escalade de violence qui nous fend l'âme jour après jour, cesse. »

M. Christian Masini (PLR) donne la position du groupe PLR.

« Cette résolution a non seulement retenu toute notre attention, mais suscité une discussion vive et nourrie. Disons-le d'emblée, personne, absolument personne n'est indifférent à la souffrance d'un millier d'innocents. Dans tous les territoires en guerre, que ce soit en Ukraine, au Soudan, Israël ou à Gaza. Une véritable crise humanitaire se déroule.

Même si cette résolution n'est ni pro palestinienne ni pro israélienne, il ne dénonce en aucun cas l'action terroriste du Hamas. Le 7 octobre 2023, nous avons été sidérés et bouleversés par l'horreur de l'attaque terroriste du Hamas, des massacres qui ont fait plus de 1'200 morts, 250 otages, dont une cinquantaine n'ont toujours pas été libérés. Nous sommes tous profondément affectés et bouleversés par les souffrances immenses que subit quotidiennement la population palestinienne de Gaza avec ses milliers de morts, 90 % de sa population déplacée et plus de 60% des bâtiments détruits ou endommagés.

Cependant, une prise de position unilatérale n'aura non seulement aucune chance d'atteindre ses objectifs à Berne, mais ne tient pas compte de la réalité beaucoup plus complexe que la résolution ne laisse supposer. En l'occurrence, nous sommes étonnés que l'organisation terroriste du Hamas ne soit jamais mentionnée, alors qu'il apparaît clairement que c'est via ce bras armé que l'Iran exerce sa mainmise sur Gaza depuis des décennies et pilote ses actions anti israéliennes.

Oui, il faut se préoccuper et tout faire pour diminuer la souffrance des victimes, mais des deux côtés. En tant que suisses et suissesses, nous sommes pour la paix et la diplomatie et il ne s'agit pas de cautionner Netanyahu et sa politique, mais en signant, on risque de faire le lit de l'antisémitisme, alors que notre identité helvétique est de favoriser la paix et de proposer nos bons offices sans parti pris.

La déclaration du 21 mai dernier des villes de Genève et Lausanne demande au Conseil fédéral de se positionner clairement face au conflit en cours à Gaza. Du côté du Conseil fédéral, je cite : « lors de sa séance du 28 mai 2025, le Conseil fédéral a de nouveau abordé la guerre de la bande de Gaza entre Israël et l'organisation terroriste Hamas et procédé à une évaluation complète de la situation : priorité absolue à l'accès humanitaire, cessez-le-feu immédiat et libération des otages. Renforcement des efforts diplomatiques. »



Dans la semaine du 19 mai, le Conseil fédéral a octroyé ou avait octroyé CHF 10 millions aux acteurs humanitaires dans le territoire palestinien occupé. La Suisse n'est de loin pas inactive et nos Autorités supérieures font déjà le travail de cette résolution. Certes, le travail n'est pas terminé, c'est bien parce qu'elle reste à distance critique qu'elle peut continuer de jouer son rôle de médiateur. Finalement, si nous comprenons la démarche, le besoin d'agir des signataires, le PLR dans sa grande majorité ne pourra soutenir cette résolution qui est du domaine du Conseil fédéral, même, comme si nous le disons plus haut, nous sommes horrifiés, affectés, outrés de cette situation.

Je demanderai, avant le vote, une levée de séance pour encore affiner notre décision. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Le Conseil communal souhaite laisser la responsabilité de cette discussion au Conseil général puisque cette résolution est issue de ses rangs. Il tient à préciser, pour lever toute ambiguïté en lisant le texte de la résolution, qu'on comprend bien qu'il n'y a pas d'engagement financier pour la Commune découlant de cette adoption, parce qu'il est bien dit qu'elle s'adresse au Conseil fédéral. Nous voulions partager avec vous cette certitude. »

M. Mehdi Velic (PS) souhaite exprimer quelques mots.

« J'aimerais dire quelques mots justement en direction de la paix. Très honnêtement, c'est quelque chose qui est touchant, cette partie où on a des guerres dans le monde. C'est un devoir d'humanité, aussi un moment donné de dire : on est pour la paix. »

Il y a eu des conflits, ça date dans la bande de Gaza. Effectivement depuis deux ans on en parle parce qu'il y a des bombardements, il y a eu le 7 octobre. Tous ces événements sont tragiques. Personnellement, je viens d'un pays en guerre où dans mon pays, il y a eu un génocide reconnu par la Cour pénale internationale. C'est plus un message de paix que de soutien à un bord ou un autre. C'est vraiment pour moi, comme ça que je le comprends.

Aujourd'hui, même si c'est peut-être insignifiant, on est en train de dire c'est avec la paix qu'on pourra essayer de trouver des solutions. Tant que ça ne s'arrête pas et je parle vraiment des deux côtés et je parle du monde entier, ça va être très compliqué, les discours vont être très compliqués et encore une fois, je pense que même si c'est symbolique, à notre niveau ici, je pense que c'est très important. »

La séance est suspendue à 21h30.

La séance reprend à 21h40.

Mme Sarah Bertschi (PS) fait part des propos suivants.

« Je vais rebondir sur ce que mon collègue a dit tout à l'heure. Il a dit que chaque voix pour la paix est peut-être que symbolique, et je vais appuyer plutôt dans un autre sens en disant que chaque voix pour la paix est non seulement importante, mais elle est absolument nécessaire. J'espère qu'ici chacun portera la voix pour la paix comme nécessaire et pas uniquement symbolique. »



Mme Magali Barblan (PS) communique ce qui suit.

« Je pense qu'il est surtout important que nous puissions chacun voter en notre âme et conscience simplement. Je suis sûr, et ça a été dit, que tout le monde est scandalisé par ce qui se passe. Alors essayons, je ne peux pas ne pas penser à ce qui s'est passé lors de la deuxième guerre mondiale au siècle passé. Alors, les plus jeunes, vous ne l'avez pas vécu, mais les plus vieux oui. Nos responsables politiques n'ont pas eu le courage de voir la vérité en face et ça a coûté la vie à de nombreux juifs. Essayons de ne pas répéter l'histoire. Tous les êtres humains ont droit à la vie. »

M. Filipe Dias (PLR) fait part de son avis.

« C'est très beau tout ce qui a été dit pendant ces dernières minutes. Tout est juste même, je pourrais dire. Cependant, moi je vous propose plutôt qu'on se remette en place en tant que Conseil général. Nous sommes le Conseil général, nous avons été élus par une population vaudruziennne.

On a parlé de Suisse, on a parlé de convention de Genève, mais finalement, c'est quel type de politique ? On est tous d'accord qu'il faut agir pour la paix, mais on parle d'éléments fédéraux. Nous avons un Conseil fédéral qui a déjà fait beaucoup de choses, ça a été dit. La question n'est pas de savoir si c'est suffisant ou pas. On a fait. On a des offices fédéraux, on a des secrétariats généraux, désolé, mais je pense qu'ils sont beaucoup plus compétents que nous pour dire ou faire pression sur les pays et pour dire ce qu'ils doivent, ou pas, faire. C'est de la compétence de la politique extérieure. D'une certaine forme, ça ne reste que mon avis, tout ce que vous avez dit est juste, il faut aller pour la paix, mais j'y vois même une forme d'égoïsme pour la population qui nous a élus. C'est un peu un acte particulièrement politico politique, si je peux dire. Nous avons été élus par une population. Qu'est-ce que cette résolution apporte à notre population ? Rien. Directement, elle n'apporte rien à notre population. Alors pourquoi travaillons-nous là-dessus ?

Nous devons nous concentrer sur les besoins de notre population, nous devons nous concentrer ce pour quoi nous avons été élus. Et laissons les personnes compétentes, les personnes avec l'autorité gérer. Chacun ses compétences, chacun sa zone de travail. N'allons pas nous mêler de ce qui ne nous regarde pas, ça nous regarde en partie parce qu'on n'est pas très loin, mais d'un point de vue politique, ça ne nous regarde pas.

C'est bien, mais fondamentalement, on pourrait écrire ça sur une lettre, fermer la lettre, mettre un timbre et la mettre à la poubelle, le résultat sera le même. Psychologiquement, bien sûr, il y a peut-être des gens qui attendent à ce qu'on se positionne, moi je pense que non et la population vaudruziennne n'attend pas à ce qu'on se positionne. Mais fondamentalement, si on écrit une lettre et qu'on la met à la poubelle, ça reviendra au même. Donc moi, ce que je vous propose, c'est de rester le Conseil général vaudruzien et de s'occuper de nos affaires. »

M. Mehdi Velic (PS) ponctue de la manière suivante.

« Je tiens justement à souligner que nous avons été élus, qu'il y a des gens qui pensent que c'est bien aussi que les élus se positionnent. L'important encore une fois, dans la population vaudruziennne, il y a des vaudruziens qui sont sensibles à ce que les politiques, qu'ils soient locaux, cantonaux où fédéraux, peuvent transmettre comme message. Je vous ai raconté mon histoire.



Je ne suis pas le seul de cette nationalité dans ce canton et effectivement on peut très bien s'occuper et c'est ce qu'on fait ici, de ce qui est « local » dans l'interaction avec le canton et le fédéral, mais on peut aussi exprimer certaines positions de la population, mais également les nôtres. »

Vote de prise en considération de la résolution RE25.001 - Résolution interpartis sur l'appel au Conseil fédéral au sujet de la situation entre la Palestine et Israël : accepté par 19 voix, contre 13 et 6 abstentions.

18.2. Interpellation I25.001 - Que s'est-il passé avec les études surveillées dans les collèges ?

« Il y a quelques jours, les « Associations pour l'école (collèges Cycles 1 et 2) » ont reçu un message de la part de la direction du CSVR concernant le futur des études surveillées organisées actuellement à Val-de-Ruz.

On peut résumer la teneur de ce dernier dans les grandes lignes suivantes :

[Les études surveillées à Val-de-Ruz connaissent une évolution importante. Après des années de stabilité, de nombreuses démissions ont été enregistrées récemment, remettant en cause leur fonctionnement. Plusieurs constats sont faits : très faible fréquentation, évolution des pratiques scolaires réduisant le besoin d'encadrement, difficultés de recrutement de personnel qualifié, et risques pour la sécurité et la qualité éducative. Dans ce contexte, il n'est plus justifié de maintenir l'organisation actuelle.

Cependant, il reste pertinent d'offrir un lieu calme pour les devoirs à certaines familles, mais cela devrait se faire avec des partenaires externes, les études surveillées n'étant pas obligatoires dans le cadre scolaire. Les associations sont donc sollicitées pour proposer une solution plus adaptée et durable. Une réunion d'information est prévue le 21 août, et les inscriptions sont suspendues jusqu'au 25 août, en attendant une nouvelle organisation.]

Si on peut partager une partie du constat et avoir de la compréhension sur les mesures prises, la procédure nous semble un peu direct au premier abord.

Cela soulève les questions suivantes :

- le Conseil communal était-il au courant de ces démarches ?
- si oui, pourquoi le Conseil d'établissement scolaire (CES) n'a-t-il pas été informé de celles-ci ?
- si non, que pense le Conseil communal du constat et des mesures prises ?
- le Conseil communal pense-t-il que les études surveillées mériteraient un soutien accru (en vue peut-être d'une meilleure efficacité ou d'une réorganisation) ?
- quelles alternatives concrètes sont envisagées pour les familles qui ont réellement besoin de ce service, si aucune solution n'est trouvée avec les associations ?



- quelles garanties seront apportées quant à la qualité et à la sécurité du nouvel encadrement proposé par des partenaires externes ?
- les associations auront-elles un soutien logistique ou financier pour organiser ce service ?
- Est-ce que ce besoin de changement de système n'est pas l'occasion de remettre MAÉ à l'ordre du jour ?

Au nom du groupe Verts-Vert'libéral, Cédric Charrière. »

M. Cédric Charrière (Les Vert-e-s) ne tient pas à s'exprimer davantage, estimant que tout figure dans le document et laisse la parole au conseiller communal en charge du dicastère concerné.

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« La problématique des études surveillées n'est pas nouvelle. Dès sa mise en place, il apparaissait clairement qu'elle était dépendante de quelques personnes qui venaient travailler quelques heures par semaine, pour permettre à ce système de fonctionner.

Actuellement, vous avez dans chaque collège des personnes présentes, pour permettre un cadre et que les enfants puissent faire leurs devoirs ou tout simplement avoir un moment de tranquillité une période par semaine. Ces personnes ne sont pas forcément formées, elles sont recrutées et entendues par la direction du CSVR et les ressources humaines. Mais ce ne sont pas nécessairement des éducateurs ou des enseignants, mais plutôt des personnes au chômage ou qui ont un peu de temps à un moment donné. Elles travaillent pendant un certain temps, puis ensuite démissionnent.

Jusqu'à présent, ça fonctionnait plutôt bien, mais le dicastère des écoles et la direction pensaient bien que ce n'est pas quelque chose pouvant tenir dans la durée. Raison pour laquelle, il était prévu qu'en septembre le Conseil d'établissement scolaire (CES) rencontre les associations de parents d'élève pour évoquer leur participation au soutien scolaire dans ce cadre-là, une piste évoquée parmi d'autres.

En parallèle, il y a eu beaucoup de discussions entre le service du parascolaire et des écoles pour voir si ce n'est pas le parascolaire qui pourrait prendre cette responsabilité. Toutes les pistes sont ouvertes, la réflexion est là et nous souhaitons nous donner une année de réflexion - un peu plus vu que nous avons commencé à y réfléchir en avril. Cependant, nous avons constaté qu'entre le CES du 5 juin et le CES du 9 septembre, il y a eu passablement de démission, mais des démissions de personnes qui étaient fidèles à ces postes. À la suite de ces démissions, nous avons constaté qu'il fallait rapidement trouver une solution. C'est la raison pour laquelle des recrutements ont été lancés. Les associations de parents d'élèves ont été contactées plus précocement, afin qu'il y ait une rencontre déjà en août avec la direction pour discuter d'une potentielle alternative dans laquelle ils pourraient participer. On ne sait pas encore aujourd'hui sous quelle forme.

D'ici là, la direction cherche des personnes comme jusqu'ici pour tenir ses études surveillées et en parallèle, elle participe à la réflexion avec les associations de parents d'élève pour la suite. Actuellement, avec le parascolaire et à futur aussi avec le CES pour trouver une solution dans la durée. Pourquoi ?



Tout simplement parce que nous souhaitons offrir cette prestation à la population, et puis aussi parce que nous fonctionnons dans un projet pilote Ma journée à l'école (MAÉ).

Il y avait la question suivante : est ce que MAÉ est à l'ordre du jour ? Oui, il l'est toujours. Nous sommes toujours dans le Comité de pilotage (COPIL). Nous attendons actuellement des clarifications du canton : qu'est-ce que MAÉ ? Peut-être que nous sommes déjà dans MAÉ : une demande - une place, des études surveillées, un cadre scolaire performant, donc la question se pose, sommes-nous peut-être déjà dans MAÉ ? En tout cas, le Conseil d'État compte revoir ses critères MAÉ et nous en parallèle, souhaitons maintenir les études surveillées et augmenter l'offre en accueil parascolaire.

Pour ce qui est de la qualité, c'est une très bonne question. Effectivement, si c'est une association de parents d'élève, alors il y a la confiance, ils sont connus, c'est une association, mais tous ne sont pas éducateurs, donc la question pourrait se poser et d'un autre côté, nous avons le parascolaire qui pourrait prendre le relais, mais avec un coût. Toutes les pistes sont actuellement sur la table et étudiées.

La problématique concernant la suspension des inscriptions a aussi été relevée. La direction, vu qu'elle ne pouvait pas garantir de place pour la rentrée prochaine, a lancé les postes, mais sans garantie que quelqu'un postule, sans garantie que cela soient des postulants de qualité. Parce que si ce n'est pas le cas, nous n'allons pas ouvrir pour ouvrir. On parle quand même d'enfants. Il y a un cadre à respecter. Dans cette précipitation, la direction avait suspendu les inscriptions. La même semaine, le Conseil communal a siégé et a décidé de rouvrir les inscriptions coûte que coûte. Si nous ne trouvons pas de personnes adaptées pour ces devoirs surveillés, cela sera au parascolaire de le reprendre. Nous nous sommes en train de faire un tuilage pour qu'à la rentrée scolaire 2026, on l'espère, une solution pérenne pour les études surveillées soit trouvée. »

M. Cédric Charrière (Les Vert·e·s) se déclare satisfait de la réponse et attend impatiemment les prochaines nouvelles pour la rentrée scolaire.

18.3. Interpellation I25.002 - Biodiversité : un concept à géométrie variable ?

« Des panneaux indiquant « Fauche tardive pour plus de biodiversité » ont été posés, notamment à Savagnier, sur des parcelles communales entretenues par la commune et qui venaient d'être fauchées alors que la végétation n'a pas encore terminé son cycle. De la même manière, des bordures de chemins forestiers ont été fauchés parfois sur plusieurs mètres de larges, alors qu'aucun impératif ne semble nécessiter de telles interventions.

Le Conseil Communal peut-il nous dire selon quels critères et à quel moment les fauches dites d'entretien sont réalisées, et dans quelle mesure la préservation de la biodiversité est prise en compte par les services concernés ?

Au nom du groupe Verts-Vert'libéral, M. Romain Douard. »

M. Romain Douard (Les Vert·e·s) complète son interpellation de la manière suivante.



« On trouve très souvent à Val-de-Ruz, des panneaux qui indiquent : fauches tardives pour plus de biodiversité et nous avons constaté qu'ils se distinguent. Certains arborent les armoiries du Canton et d'autres les armoiries de la Commune. Finalement ce qui les distingue le plus, ce n'est pas ces armoiries, mais c'est que les uns se trouvent sur les prairies de hautes herbes qui n'ont pas encore été fauchées et les autres sont très souvent sur des gazons qu'on dirait sortis d'un terrain de foot.

Bien que la volonté de la Commune de chercher à promouvoir la biodiversité soit saluée, nous souhaiterions des actes plutôt que des panneaux. Les agriculteurs se trouvant dans la salle savent qu'ils auront des contraintes les obligeant à respecter des dates de coupe. Pourquoi est-ce que la Commune n'en fait pas de même ? On sait aussi que le canton a édité une brochure pour promouvoir ces prairies naturelles auprès des communes et auprès des particuliers. Alors pourquoi est-ce que la commune n'applique-t-elle pas ces directives ?

Dans le même ordre d'idées, il y a aussi des personnes qui se sont étonnés que les abords de chemins forestiers soient régulièrement fauchés, parfois sur plusieurs mètres de large, ce qui entrave le recrû naturel, limite la biodiversité, et certainement implique des heures de travail coûteuses pour la Commune, pour un travail dont on a de la peine à comprendre l'utilité. C'est dans cette optique qu'on souhaiterait savoir s'il y a des critères appliqués par la commune pour réaliser ces entretiens. Et puis dans quelle mesure la préservation de la biodiversité est prise en compte par les services concernés.

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« C'est un malheureux concours de circonstances. En fait, ça ne fait pas longtemps que nous mettons ces panneaux dans la commune. Ils n'auraient jamais dû être posés sur les parcelles fraîchement tondues le long des routes, en particulier de Savagnier, parce que c'est juste à côté de chez vous. C'est une erreur.

Le dicastère que je dirige a pris récemment la décision d'appliquer les règles prévalant à l'État pour l'entretien des bords de route. C'est-à-dire, premièrement : hauteur de coupe de minimum 10 cm, entretien sécuritaire d'un à deux mètres, mais cela dépend où, et il faut que nous fassions très attention de ce côté-là et troisièmement : un fauchage complet en automne, mais pas avant. Ce sont les principes de l'État, donc nous voulons les appliquer.

Ce que je veux vous dire encore, c'est qu'il y a une formation qui sera dispensée d'ici à cet automne à l'ensemble du personnel. En fait, les panneaux sont arrivés avant la formation.

En résumé, nous ne souhaitons pas appliquer un concept de biodiversité à géométrie variable. Les services veulent intégrer autant que faire se peut les questions de biodiversité dans leur pratique. Les questions de connaissances à assimiler, les moyens financiers, sont des éléments limitatifs quant à la vitesse de mise en place, on va tout faire pour que les choses aillent dans le bon ordre. »

M. Romain Douard (Les Vert·e·s) se déclare satisfait de la réponse et se réjouit de voir des prairies florissantes.



18.4. Interpellation I25.003 - Un crédit pour six cibles, une directive pour treize : qui dit mieux ?

« En 2021, un crédit de CHF 102'000 a été accordé pour le subventionnement de six cibles de tir, alors que dix étaient nécessaires pour répondre aux obligations légales en matière de tirs obligatoires. Ce choix avait été justifié par des raisons financières.

En 2022, à la suite du classement d'un postulat, le Conseil communal annonçait dans sa communication au Conseil général :

« Afin de répondre aux obligations légales en matière de tirs obligatoires, le Conseil communal reviendra prochainement devant votre Autorité avec un rapport pour une demande de crédit pour le subventionnement de sept cibles supplémentaires. »

Or, depuis janvier 2022, une nouvelle directive fédérale est entrée en vigueur. Celle-ci porte à treize le nombre de cibles nécessaires pour notre commune afin de respecter les normes en vigueur.

Dans l'intervalle, les sociétés de tir locales, soucieuses d'assurer la tenue des tirs dans les règles, ont pris l'initiative d'installer et de financer elles-mêmes les cibles manquantes, assumant un coût qui aurait dû relever de la collectivité.

Face à cette situation, je souhaite poser au Conseil communal les questions suivantes :

1. pourquoi le Conseil communal n'a-t-il toujours pas réglé cette problématique, pourtant connue depuis plusieurs années ?
2. quelles démarches ont été entreprises auprès du canton pour envisager une gestion ou une mutualisation cantonale des cibles, notamment dans le contexte où d'autres communes (par exemple La Chaux-de-Fonds) fonctionnent avec un nombre de cibles bien inférieur ?
3. quelle est la position du Conseil communal quant à la possibilité d'un soutien financier rétroactif pour les cibles déjà installées et financées par les sociétés de tir ?
4. un délai est-il fixé pour la présentation d'un rapport et de la demande de crédit promis pour les sept cibles restantes ?

Je remercie par avance le Conseil communal pour ses réponses claires, argumentées et complètes à ces questions.

Au nom du groupe socialiste, M. David Moratel. »



M. David Moratel (PS) développe son interpellation.

« Je tiens juste à préciser, et vous le savez sans doute, que je ne suis pas un défenseur acharné des sociétés de tir dans notre commune, ni un partisan à la chasse systématique de nouvelles cibles, bien au contraire. J'ai toujours soutenu l'idée d'un regroupement de certains stands de tir dans un souci de rationalisation et d'optimisation des ressources. D'autant plus que certaines sociétés comptent aujourd'hui moins de quinze membres. »

Mais force est de constater que les tireurs ont obtenu gain de cause au niveau fédéral en réussissant à faire modifier la réglementation. Bravo à eux et ça depuis janvier 2022. La loi impose désormais aux communes le financement d'un nombre de cibles calculées sur une nouvelle formule. Pour notre commune, cela signifie treize cibles à subventionner. Comme je vous l'ai dit, je ne suis pas du tout favorable à la pratique du tir en tant que tel, mais je suis attaché au respect des lois et des règlements en vigueur et à la bonne entente avec nos sociétés locales qui participent activement à la vie communale. Alors merci au Conseil communal de répondre à mes quatre questions. »

M. Jean-Claude Brechbühler Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Un rapport est en cours d'écriture et vous sera soumis dans le second semestre 2025. »

M. David Moratel (PS) ne se déclare pas satisfait de la réponse.

« Ça me laisse un peu sans voix parce que je pose quatre questions, et il n'y a pas de réponse. Franchement, je trouve cela un peu limite, mais après voilà, je fais avec. Je ne vois pas quel est l'intérêt de faire des interpellations si la réponse est de dire qu'il y aura un rapport dans quelques temps. »

18.5. Interpellation I24.004 - Huit mois d'attente – Où en est l'initiative « Pour l'introduction de la gratuité des infrastructures communales (salles et terrains) pour les juniors/jeunes des associations locales (4 à 20 ans révolus) » ?

« En octobre 2024, une initiative communale « Pour la gratuité des infrastructures communales (salle et terrains) pour les juniors/jeunes des associations locales (4 à 20 ans révolus) » a été déposée conformément aux règles en vigueur. Huit mois plus tard, aucune information n'a été transmise au Conseil général, et aucun rapport n'a été produit par le Conseil communal.

Cette situation est difficilement compréhensible et soulève de vraies questions sur le respect du processus démocratique. Lorsqu'une initiative citoyenne est déposée, elle mérite à minima un suivi clair, un calendrier, et surtout une information régulière des élus comme du public.

Ce dossier concerne l'accès des jeunes aux infrastructures communales, un sujet d'intérêt général majeur, en lien avec la santé, l'inclusion sociale et l'égalité des chances.



Je me permets donc de poser les questions suivantes :

1. pourquoi, huit mois après le dépôt de cette initiative, aucune information n'a été communiquée au Conseil général ?
2. le Conseil communal peut-il expliquer les raisons de ce retard ?
3. un rapport est-il en cours de rédaction ? Si oui, à quelle échéance sera-t-il transmis ?
4. comment le Conseil communal justifie-t-il l'absence de communication sur une initiative portée par des citoyen-ne-s et susceptible d'avoir un impact concret et positif pour la jeunesse de notre commune ?

Le minimum, dans un tel processus, est d'assurer un suivi transparent et régulier.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Au nom de groupe socialiste, M. David Moratel. »

M. David Moratel (PS) n'a pas d'autres éléments à ajouter, si ce n'est qu'il craint de recevoir la même réponse que précédemment.

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« En réponse aux questions une, deux et quatre de la présente interpellation, elles ont déjà été données lors de la séance du Conseil général du 17 février 2025 dans la communication du Conseil communal au point 16 de l'ordre du jour. Précision apportée : un rapport est en cours d'écriture et vous sera soumis dans le second semestre 2025 et non pas pour le Conseil général du mois de juin, ceci à la suite de divers échanges que nous avons encore avec les initiants, ce qui répond ainsi à la troisième question de votre interpellation. »

M. David Moratel (PS) fait part de ce qui suit.

« Je pense que j'ai la mémoire qui commence à flancher parce que je n'ai aucun souvenir d'un retour au mois de février. Sinon je me réjouis de voir le rapport et puis je reviendrai peut-être avec d'autres choses au prochain Conseil général. »

18.6. Question Q25.005 - Amende d'ordre lors de la fête de lutte à la Vue des Alpes

« Lors de la fête de lutte à La Vue-des-Alpes, plusieurs amendes ont été mises pour des parcages sur la route entre ce lieu et Tête-de-Ran.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de contact avec les organisateurs de la manifestation ?

Pourquoi ne pas avoir interpellé la sécurité publique alors que ces véhicules ne gênaient pas la circulation ?



Si à chaque manifestation se déroulant sur ce site, il y a toujours la sécurité publique en action, plus personne ne voudra organiser de fête là-haut.

Au lieu d'amender les visiteurs, il aurait été plus judicieux d'utiliser la sécurité publique pour diriger et parquer les véhicules, ce qui aurait été bénéfique pour tout le monde. De plus, certains véhicules ont été amendés et d'autres pas.

Au nom du groupe UDC, M. Yves Tanner. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« On a demandé un rapport explicatif au service du domaine public de Neuchâtel à la suite de ces amendes d'ordre. Il a été répondu ce qui suit : durant deux jours, il y a eu plusieurs centaines de voitures à La Vue-des-Alpes. Les agents ont pris contact avec les organisateurs et se sont échangés les numéros de téléphone. Ils ont procédé au stationnement de véhicules dans différents emplacements pour aider à la circulation.

Le premier jour, il y a eu deux amendes pour des voitures stationnées dans un virage dangereux et mettant en danger les piétons et les utilisateurs.

Le deuxième jour, ils ont stationné à nouveau des véhicules sur le chemin du Repère en direction de Tête-de-Ran. Ils ont mis en exergue l'obstruction du passage. Ils ont mis sept amendes pour des voitures qui ne permettaient plus les croisements et mettaient en danger la circulation routière, notamment sur la route de Tête-de-Ran où les voitures n'arrivaient plus à croiser. Les piétons devaient se déplacer sur la route. Ils ont mis sept amendes et dans le virage de Pré Raguel, ils ont mis quatre amendes pour des voitures qui étaient stationnées dans le virage dangereux, et les piétons devaient marcher sur la route avec des voitures qui se croisent.

En résumé et au total, durant ces deux jours avec plusieurs centaines de voitures, il y a eu treize amendes qui ont été distribuées. »

18.7. Question Q25.006 - Fauche des bords de chemins forestiers : une nécessité ?

« Y-a-t'il une obligation légale communale et/ou cantonale, qui amène au fait que certains bords de chemins forestiers soient fauchés deux fois par an, soit en juin et en septembre-octobre ?

Au nom du groupe socialiste, Mme Anita Cuenat. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie pour la question qui permet de préciser la manière dont nous gérons la question de l'entretien des bords de chemins forestiers. Il y a 2 ans, la question, qui était posée directement à nos services, était celle d'un entretien régulier sur les chemins forestiers les plus fréquentés, notamment à Vy-Marchand, la route d'accès à la Métairie d'Aarberg, la Montagne de Cernier, les abords de La Fontenelle ou encore l'accès à la place de fête du Boveret : si nous ne nous exécutions est pas, c'était la catastrophe.



Aujourd'hui, c'est la biodiversité qui est mise en évidence. Au moins, c'est ce que l'interpellé, moi-même, croit comprendre dans la question qui est posée. Deux services sont concernés dans ce dossier, les travaux publics chargés de gérer les contrats avec des mandataires et la forêt pour l'entretien des chemins. La loi, les ordonnances ne tranchent pas la question des dates de fauche pour les pouvoirs publics. C'est différent dans le domaine de l'agriculture où il y a un certain nombre de réglementations qui sont faits avec des paiements directs derrière. Ce n'est pas le cas dans le pouvoir public. Ce sont donc les bonnes pratiques et le bon sens qui font foi.

Dans cet esprit, le dicastère que je dirige va reprendre le sujet d'ici à cet automne pour convenir avec les services concernés et les prestataires, la mise à jour des bonnes pratiques d'entretien des bordures de chemins forestiers, car manifestement une coordination est nécessaire. »

19. Communications du Conseil communal

M. Ahmed Muratovic (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Nous revenons aux divers objets en attente de rapports. L'un d'entre eux, c'est la motion « Revoir les cours d'école ». Vous l'aurez peut-être déjà vu dans les médias ou dans les cours d'école. Les enfants et les enseignants sont déjà en pleine réflexion, donc nous espérons pouvoir vous répondre avec un rapport et une organisation générale au Conseil général de septembre.

Tout comme nous souhaitons éviter un maximum de déplacements scolaires, nous souhaitons également un confort pour nos élèves dans les cours d'école et c'est pour cela que nous avons déjà engagé certaines démarches qui vont dans le sens de ce que demande la motion.

Une deuxième communication, vous l'aurez peut-être vu dans les médias ou dans la communication qu'on vous a envoyé, le Conseil communal a décidé d'octroyer une subvention de CHF 150 pour les abonnements des élèves du cycle 3 qui n'y avaient pas droit jusqu'à présent, c'est à dire ceux qui habitaient dans un cercle de moins de 1.6 km du bas des escaliers de La Fontenelle. Cela concerne notamment des élèves de Cernier, une partie de Chézard-Saint-Martin, une partie de Fontainemelon et ceux qui bénéficient de transports organisés, notamment des Montagnes et qui n'avaient pas le droit non plus à un abonnement. Nous ne sommes pas allés totalement dans le sens de la motion qui demandait une gratuité, et ce pour deux raisons. La première, c'était qu'il fallait valoriser aussi ces abonnements, c'est donc un encouragement. Il ne fallait pas qu'un élève prenne un abonnement alors qu'il utilisera peut-être le bus qu'une seule fois. C'est vraiment un encouragement dans des cas de figure où les abonnements vont être utilisés, puis c'est également un soutien aux familles des élèves.

La deuxième raison, c'est que nous sommes encore en réflexion et comme vous l'aurez vu ce soir, nous ne demandons pas le classement de la motion parce que nous sommes toujours en réflexion. Vous avez proposé l'octroi à tous les élèves du cycle 3, peut-être qu'il y a d'autres approches à faire comme un élargissement en fonction de l'âge. Et puis c'est dans cette optique de potentielle discussion, élargissement, que nous proposons quelque chose de raisonnable, d'absorbable que sont les subventions de CHF 150.



Maintenant, d'un point de vue pratique, les parents recevront une communication tout bientôt via Pronote, des détails de l'octroi de l'abonnement. Nous avons déjà eu des contacts très étroits avec transN et le service des transports, pour permettre aux parents de venir simplement au guichet. Une fois qu'ils prennent un abonnement, que ça soit dans les deux zones concernées où même un abonnement général, ils auront droit à ces subventions de CHF 150. S'ils ont déjà un abonnement, ils peuvent toujours venir au guichet et bénéficier d'un nouvel abonnement moins les CHF150, après avoir annulé l'ancien.

Pour bénéficier de la subvention cantonale de 5% pour les abonnements des jeunes, les parents doivent normalement passer par le Guichet unique, mais comme nous en avons fait la demande, et avons déposé la liste des élèves qui pourraient en bénéficier (avec la protection des données évidemment), nous avons demandé une dérogation au service des transports pour que ces 5% de rabais cantonal puissent s'ajouter aux CHF 150 de subventions.

Une autre bonne nouvelle concernant la ligne 424. La ligne 424 avait une problématique pour les élèves, notamment ceux qui habitent Montmollin. En effet, ceux qui finissent à 15h25 ne peuvent pas prendre ce bus pour rentrer jusqu'à Montmollin, ils doivent soit rester à La Fontenelle, soit marcher à pied de Coffrane jusqu'à Montmollin. Le canton entre en matière pour rajouter un bus, mais à partir de décembre 2026.

Encore une bonne nouvelle, dans le cadre du contre-projet. Nous nous engageons à une demande - une place, et cela ne veut pas dire que nous ne faisons rien pour le préscolaire, donc le contre-projet concerne le parascolaire, mais aussi le préscolaire. Nous avons fait des démarches pour augmenter l'offre en préscolaire pour différentes raisons : parce que c'est un investissement, comme évoqué tout à l'heure lors des comptes. Nous permettons aux parents de travailler. Nous permettons aux parents de s'organiser et de poursuivre leur carrière. Comme de toute façon ils peuvent déposer leurs enfants dans d'autres structures ailleurs que sur notre territoire, autant que cela soit dans des structures du Val-de-Ruz. De ce fait, il y aura trois places supplémentaires à Cernier et treize à Coffrane. »

Mme Anouk Arbona (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Le service des bâtiments se réjouit de répondre à la motion concernant les coopératives d'habitation. On y travaille déjà, une réflexion est en cours, beaucoup de rencontres ont déjà eu lieu, on a des partenaires pour la réponse et nous serons en mesure de vous présenter un rapport au mois de novembre 2025. Je vous remercie de votre indulgence et de votre patience.

Je voulais faire un petit point de La Vue-des-Alpes. Tout est en mains du notaire, donc la société d'exploitation est quasiment constituée, tout sera officialisé cette semaine. Le recrutement est en cours, les premiers entretiens de notre futur-e directeur-riche hôtelier- restaurateur débutent cette semaine aussi. Et puis au niveau des travaux, tout se passe bien aussi, tout est maîtrisé.

Ce week-end aura lieu les portes ouvertes de notre bâtiment du Stand 4 à Cernier, dans lequel il y aura 4 nouveaux appartements flambant neufs en location et un accueil parascolaire en bas. Si ça vous dit de passer, c'est de 08h30 jusqu'à 12h00. »



M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je serai le dernier m'exprimer pour le Conseil, et j'ai des informations de calendrier. Trois dates à vous rappeler :

- la sortie du Conseil général, samedi 6 septembre dont voici le thème en avant-première : « Boucles à partir de la piscine d'Engollon ». Vous en saurez plus en temps utile.*
- la fête nationale le 31 juillet à la piscine d'Engollon. Je me permets une petite recommandation. Alors je sais que ce sont les vacances, mais si vous êtes dans la commune ou dans le secteur, je me permets d'insister pour faire acte de présence, pas forcément toute la soirée. Le Conseil général représente quand même la population, c'est le Parlement de Val-de-Ruz, je pense que c'est une bonne chose de montrer que les élus sont à la fête nationale à Engollon le 31 juillet.*
- Fête la Terre 23 et 24 août à Evologia, l'hôte d'honneur est le service de défense incendie Val-de-Ruz. Là aussi passez leur dire bonjour sur leur stand, ça encouragera les bénévoles qui s'engagent dans le SDI de constater que les élus et les élues s'intéressent à leur engagement.*

Le président remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats.

« Nous voici arrivés au terme de l'ordre du jour, je vous remercie de votre indulgence, pour les petits cafouillages. Il est déjà tard, mais je vous propose de poursuivre la soirée de manière conviviale, autour d'un apéro dînatoire préparé par la famille Von Gunten. Je voudrais remercier mes collègues de parti, en particulier Natacha pour leur aide à la mise en place de l'agape qui vous attend à l'étage.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été. Profitez des chouettes possibilités de balades et de distraction que nous offre notre magnifique région. »

La séance est levée à 22h35.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente

Le secrétaire

C. Geiser

Y. Tanner